

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

5 FÉVRIER 2026

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-six, le 5 février à neuf heures trente, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORGUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

M. HUGUET à Mme PERSILLARD

M. PELTIER à Mme VERNERET

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du conseil départemental du 16 octobre 2025	7
2. Budget primitif et éléments financiers pour 2026	7
3. Situation des AP/CP et des AE/CP – Budget primitif 2026	42
4. Subventions 2026	44
5. Schéma des solidarités 2024-2028 – Bilan 2025 et plan d'action 2026	48

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Mes Chers collègues, je vais vous demander de vous installer s'il vous plaît pour qu'on puisse démarrer. Merci de votre présence, Chers collègues. Je salue le public, les services et la presse. Nous avons pour cette session budgétaire du budget primitif des pouvoirs : Pascal Huguet donne pouvoir à Maryse Persillard et Guillaume Peltier donne pouvoir à Virginie Verneret. Je salue l'arrivée du colonel Kharraz, le directeur de notre SDIS.

Il faut tout d'abord désigner un secrétaire de séance : je vous propose que ce soit la vice-présidente Florence Doucet.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'ouvrir cette séance en faisant mémoire de notre ancien collègue Michel Dupiot, décédé le 15 janvier dernier à l'âge de 93 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 27 janvier à Savigny-sur-Braye. Né le 12 juin 1932, Michel Dupiot a consacré une grande partie de sa vie à l'engagement public et au service de notre territoire. Il était très attaché à sa commune et au monde rural. Maire de Savigny-sur-Braye de 1985 à 1998, élu du canton de 1985 à 2004, il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de notre assemblée. Vice-président chargé de l'équipement, des travaux et bâtiments en 1992, premier vice-président de 1995 à 1998 et président du conseil général de 1998 à 2004. Officier de l'Ordre national du mérite, son engagement a été reconnu au-delà de ses mandats électifs. Au nom de l'ensemble des élus et du personnel du conseil départemental, je tiens à saluer le parcours exemplaire de Michel Dupiot. Il aura marqué durablement le département par son sens des responsabilités, sa rigueur et son attachement constant à l'intérêt général. J'adresse nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches et je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire.

Chers collègues, trois semaines après nos échanges relatifs aux orientations budgétaires, l'examen du projet de budget primitif 2026 fait l'objet de notre session plénière de ce jour. Ce budget primitif est totalement conforme aux orientations budgétaires dont nous avons débattu. L'adoption de la loi de finances 2026 par recours à l'article 49.3 de la Constitution a conforté nos principales hypothèses, tant en recettes qu'en dépenses.

L'effort finalement demandé aux collectivités territoriales a été revu à la baisse, à un niveau qui avoisine les 2 milliards d'euros, au lieu des 4,6 milliards imaginés initialement par le Gouvernement. En particulier le fameux Dilico, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, est ramené à 740 millions d'euros au lieu du milliard prélevé en 2025. Sur ce total, les départements seront ponctionnés à hauteur de 140 millions. Nous espérons que le Loir-et-Cher sera épargné, les communes en sont, elles, exemptées, mais pas les intercommunalités. Nous avons reçu des documents émanant de Départements de France, nous serons bien sûr exemptés du Dilico. La loi de finances prévoit également un fonds de sauvegarde spécifique de 600 millions d'euros réservé aux départements les plus en difficulté. Nous sommes dans l'attente du détail de sa répartition, mais il serait légitime que le Loir-et-Cher puisse en bénéficier. Nous sommes donc en attente des informations de Bercy pour la répartition, mais après il y a un petit pourcentage qui peut aussi être modifié à la main de Départements de France pour accompagner certains départements qui sont plus en difficulté. Sur le fond, le Gouvernement n'a évidemment rien réglé du problème fondamental de la France : son déficit public abyssal. Ce dernier s'établit à 5,4 % du PIB à la fin 2025, ce qui porte notre dette à 3 482 milliards d'euros. Il faut bien être conscient que notre pays s'endette de 432 millions par jour, soit 5 000 euros supplémentaires chaque seconde. Pour 2026, le Premier ministre vise un déficit public à 5 % du PIB : il est douloureux de rappeler la trajectoire annoncée qui fixait celui-ci à 3,2 % du PIB en 2026. Il fallait à l'époque atteindre 2,7 % en 2027 nous n'y serons jamais.

Cela laisse songeur et démontre l'incapacité du Gouvernement à redresser la situation financière du pays. Les agences de notation ne croient plus aux prévisions gouvernementales et prévoient

un accroissement du déficit public à 5,2 % du PIB. Elles s'inquiètent en effet d'une situation politique tendue, peu favorable à une réduction de la dépense publique, faisant de la France un emprunteur moins fiable.

Pourquoi en sommes-nous là ? Parce que pour éviter la censure fatale, le Premier ministre a clairement renoncé à toute une série de mesures courageuses pour réduire les dépenses publiques. Notre souci en France, ce ne sont pas les recettes, mais bien les dépenses. Le mot d'ordre, empreint de bon sens, serait de dépenser mieux plutôt que de prélever plus. Permettez-moi cette image, mais il est absurde de monter le chauffage si les fenêtres restent ouvertes. D'une part, le PLFSS 2026 adopté a augmenté les dépenses de près de 7 milliards d'euros. D'autre part, aucune mesure n'est prise pour réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs. Elles ont même finalement augmenté de 2 milliards d'euros. C'est bien la dérive des dépenses publiques au cours de la discussion budgétaire qui explique à elle seule le creusement du déficit final et l'augmentation symétrique de l'endettement prévisionnel pour 2026. Mais ne nous y trompons pas, les entreprises et les contribuables paieront, sans surprise, la facture. Je note en particulier que la surtaxe exceptionnelle sur les grandes entreprises qui ne devait durer qu'une année en 2025 est bel et bien reconduite pour un montant de prélèvement maintenu à 8 milliards d'euros. C'est mécaniquement 8 milliards de moins pour les investissements productifs, sans oublier l'abandon de la baisse de la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises. Cette CVAE est un impôt de production très pénalisant pour la croissance de nos entreprises.

Quant au budget 2027, il est préférable de ne pas y penser aujourd'hui. L'élection présidentielle imposera des choix de société et de gestion qui seront nécessairement radicaux et douloureux, car il n'y a plus aucune marge de manœuvre. Je pense ici en particulier au déficit structurel de l'assurance-maladie ou des régimes de retraite. Je vous rappelle que sur 1 000 € de dépenses publiques, 571 sont consacrés à la protection sociale : vieillesse, santé, famille, chômage et prestations sociales. Ce bloc pèse à lui seul plus que toutes les autres missions réunies, dont l'éducation, la défense, la recherche et la sécurité. Des réformes de fond seront vitales, au sens propre du terme, sinon la mise sous tutelle de notre pays nous imposera des mesures très désagréables.

J'en viens à présent à notre propre budget départemental pour 2026.

Nous pouvons, je crois, nous féliciter des efforts conséquents consentis en 2025 qui nous permettent d'aborder cet exercice budgétaire un peu plus sereinement que l'an dernier. Attention toutefois, pas de triomphalisme, notre situation reste extrêmement fragile et tendue comme pour la grande majorité des départements. Notre taux d'épargne brute reste en effet en dessous de la norme et notre niveau d'épargne nette demeure très faible par rapport à ce que nous connaissions encore en 2022 et 2023. Sans une épargne conséquente, je rappelle qu'il n'y a plus d'investissement possible, car le modèle de l'endettement touche rapidement ses limites. En 2025, nous avons collectivement empêché que cette épargne nette bascule en négatif. C'est ce que subissent beaucoup de départements dont certains sont nos voisins. En 2026, je vous propose de consolider notre épargne avec la poursuite d'une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement et en profitant de l'amélioration de nos DMTO par rapport à 2024. Globalement, nos recettes prévisionnelles affichent une hausse de 1,3 % par rapport au total voté en 2025 c'est une dynamique faible, mais plus favorable qu'en début d'année dernière.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est également totalement conforme à l'esquisse évoquée lors du débat d'orientations budgétaires et sera nécessairement très contenue en 2026 : + 1,2 % par rapport au budget primitif 2025 et stable par rapport au total voté en 2025. Je veux de nouveau remercier nos services, sous l'impulsion des élus, pour le sérieux de cette gestion qui nous permet de franchir cette passe difficile et de poursuivre l'essentiel de notre projet « *le Loir-et-Cher en action* ». Encore une fois, restaurer un meilleur niveau d'épargne nette, c'est nous permettre de poursuivre nos investissements à un niveau raisonnable, mais ambitieux, de 58 millions d'euros, tout en limitant au maximum le recours à l'emprunt. Ces crédits rendront possible la poursuite de nos grands travaux, notamment pour les collèges et le gros entretien de notre patrimoine routier et bâti. Notre

soutien aux communes restera total en 2026 grâce notamment à la DDSR et à la DDAD.

Claire Foucher-Maupetit, notre rapporteur général du budget, va revenir dans quelques instants sur les détails de ce budget primitif. Je la remercie par avance pour cette présentation toujours didactique qui rend accessible un sujet complexe et engageant.

Avant d'ouvrir nos débats, je voudrais attirer votre attention sur la situation économique de notre pays et par extension du Loir-et-Cher.

En 2025, la croissance mondiale s'établissait à 3,2 %, celle de la France à seulement 0,7 %. La confiance des ménages et des entrepreneurs est au plus bas et les tensions géopolitiques et commerciales actuelles provoquent un attentisme généralisé des entreprises, en particulier concernant les investissements. Le climat polaire du Groenland semble jeter un froid sur les activités économiques mondiales. Nous gardons un œil rivé sur les taux d'intérêt, mais également sur la hausse perceptible du chômage qui a grimpé en Europe à 6,4 % fin 2025. La tendance est la même dans notre région. Les entreprises font face à des marges réduites et à des carnets de commandes incertains. Le nombre de faillites d'entreprises a également augmenté, pesant mécaniquement sur l'emploi. On assiste à un détricotage en profondeur de notre tissu productif. La désindustrialisation s'accélère en France et le nombre de sites industriels en danger s'emballent. Depuis la rentrée dernière, plus de 10 000 emplois industriels ont été supprimés ou sont menacés en particulier au sein des PME/PMI. Un triste record a été battu en 2025, puisque près de 70 000 entreprises sont entrées en procédure judiciaire. Les salariés de Brandt ou de Bosch à Vendôme en sont malheureusement les témoins et les victimes. Pour l'anecdote, concernant Brandt, il y a eu une dernière offre de reprise d'un groupe, EverEver, qui est un groupe breton (qui a mis au point une machine à laver extrêmement économique). Il est arrivé à faire une proposition de 25 000 € pour reprendre l'ensemble des machines de l'entreprise. C'est complètement dérisoire et assez triste de voir des propositions qui ne respectent même pas les employés de Brandt. Je tenais à vous le signaler.

Pour la troisième année consécutive, le PIB français par habitant est inférieur à la moyenne européenne. En réalité nous vivons un lent déclin économique. Deux exemples, alors que nous avons le même niveau de vie que les Allemands en 1975, nous sommes désormais 11 % en dessous malgré le fait qu'ils aient, eux, assumé la réunification. Autre comparaison, toujours en 1975, le Royaume-Uni avait un PIB par habitant inférieur de 12 % à celui de la France. Cet écart n'existe plus aujourd'hui malgré le Brexit. À ce rythme, un Français et un Polonais auront le même niveau de vie d'ici 2032. Les causes de ce constant déclin mondial sont bien identifiées : problèmes de formation, de compétitivité, de temps de travail, de productivité et de fiscalité. Depuis l'an 2000, nous sommes passés de la 7^e à la 14^e place en Europe. Ajoutez à cela le choc démographique qui commence déjà à se faire sentir. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la courbe des décès a dépassé cette année celle des naissances en France. Ce "baby blues" va nous affecter en profondeur. Moins d'enfants, c'est dès aujourd'hui moins d'écoliers, de collégiens partout en Loir-et-Cher. Moins d'enfants, c'est moins d'actifs, moins de richesses et moins de cotisations. Moins d'enfants, c'est un vieillissement accéléré de notre société et la perte de sa substance vitale avec un effet immédiat sur les dépenses de protection sociale. Ici, avec les compétences du conseil départemental, notre devoir est d'agir à notre échelle pour refuser la fatalité. Rester attractif pour attirer et accueillir de nouvelles familles dans notre département ; rester aidant pour soutenir les jeunes et leur donner confiance pour accueillir des enfants ; rester dynamique pour inciter nos entrepreneurs à se développer en Loir-et-Cher ; rester acteur enfin pour investir dans notre territoire et soutenir l'économie locale.

C'est l'enjeu de fond de ce budget primitif 2026. Nous allons nous donner ce matin les moyens de tracer un cap pour cette nouvelle année en détaillant pour chacune des politiques départementales des actions ambitieuses, mais raisonnables. Solidarité, santé, mobilité, patrimoine, éducation, jeunesse, environnement, tourisme, attractivité, culture, sport, innovation, tous ces sujets constituent le quotidien des Loir-et-Chériens. Chers collègues, je me permets en ouverture de cette

session de citer Winston Churchill : « *Là où il y a une volonté, il y a un chemin.* » La volonté de réussir, nous l'avons tous, à nous maintenant d'en tracer la route.

Pour l'examen du projet de budget primitif 2026, je vous propose d'organiser nos travaux de la manière suivante : après la présentation de notre rapporteur Claire Foucher-Maupetit, nous déroulerons la présentation du budget par politique départementale. Je vous propose qu'à l'issue des quatre séquences, nous engagions nos débats d'abord avec l'examen des éventuels amendements, puis avec vos interventions. Une fois les quatre séquences terminées, chacun des présidents de groupe pourra prendre la parole avant le vote final.

Avant de commencer, je vais signaler à nos collègues Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui que les amendements déposés ne sont pas recevables. Ils sont arrivés dans les temps, mais normalement pour être recevable, il faut qu'un amendement soit équilibré entre la nouvelle dépense et une nouvelle source de recettes. À ce jour, j'ai fait estimer tes six amendements, mon cher Benjamin et ma chère Hanan, et l'ensemble de vos propositions coûte la bagatelle de 3 millions d'euros supplémentaires sans aucune recette nouvelle ou diminution de dépenses. Ces amendements sont donc irrecevables, mais vous pourrez exprimer dans vos interventions ce que vous vouliez mettre dans ces amendements. Benjamin, si tu veux prendre la parole, je t'en prie.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Monsieur le président, je suis très calme. En général, ce n'est pas de ce côté du micro que le manque de sang-froid s'exprime. Je vais évidemment donner dans le cadre de mes interventions lecture des amendements. Je suis très surpris de cette position puisqu'on s'est rencontrés vendredi, on a eu un échange extrêmement courtois et vous ne m'avez pas du tout évoqué ce sujet. Je rappelle notamment pour la presse que l'année dernière, j'avais présenté un amendement d'équilibre en recettes sur les DMTO. Je rappelle que vous m'aviez fait une petite réponse ironique sur le fait que j'étais Madame Irma sur les projections de DMTO. Je rappelle que cet amendement à quelques pourcentages près, il prévoyait exactement le montant des DMTO que nous avons finalement perçus. Premier élément. Deuxième élément, vous allez dans ce débat budgétaire, ce matin, nous expliquer qu'il faut regarder les choses pas forcément de BP à BP, mais de BP plus BS à comparaison avec le BP. Or, l'année dernière, le compte administratif que nous avons dégagé était un compte administratif plutôt en deçà des années précédentes, était de 2,3 ou 3,2 millions, j'inverse les chiffres, mais Cyrille Bonvillain pourra le repréciser. Mais en tout cas, avec un CA minimum il finançait complètement les 3 millions d'euros supplémentaires effectivement que nous proposons. Je considère donc effectivement que l'ensemble des amendements que nous proposons s'intègre parfaitement dans le projet de budget et je vous redemande malgré tout de remettre et de soumettre au vote nos différents amendements. Je vous remercie, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ces six amendements viennent perturber l'équilibre général du projet de budget, ils ne sont donc pas recevables. Quand je t'ai vu vendredi mon cher Benjamin, je n'avais pas encore reçu tes amendements. Si tu me les avais présentés vendredi, quand nous nous sommes rencontrés, je t'aurais vivement conseillé de trouver un équilibre à ces amendements. Pour moi, ce sujet est clos et nous allons donc démarrer l'examen du projet de budget primitif pour 2026.

Je vous propose donc de commencer par le dossier n° 1 consacré à l'adoption du procès-verbal de notre session d'octobre dernier. Sur les dépôts, nous les verrons au moment du vote des subventions, puisqu'il n'y en a pas avant.

1. Adoption du procès-verbal du conseil départemental du 16 octobre 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose d’approuver le procès-verbal du conseil départemental du 16 octobre 2025. Y a-t-il des votes négatifs ? Des abstentions ? Je n’en vois pas. Le dossier est adopté à l’unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal du conseil départemental du 16 octobre 2025, annexé à la présente délibération, est approuvé.*

Convocation du : 23.01.2026 **Quorum : 16/30 membres en exercice**

Présents : 28/30 membres en exercice
Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 2/30 membres en exercice
Pascal Huguét à Maryse Persillard ;
Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0/30 membres en exercice

Vote	Voix (30)	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguét), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat La délibération est adoptée.

2. Budget primitif et éléments financiers pour 2026

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose maintenant de débiter nos travaux sur le budget primitif 2026 du département et je te donne la parole, Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous. Je tenais aussi à remercier les services avant de rentrer dans le vif du sujet pour la qualité des échanges et des documents pédagogiques qui sont présentés. Comme d'habitude évidemment le diaporama sera à disposition de tous.

Mes Chers collègues, trois semaines après notre session du 15 janvier dernier, qui était consacrée aux orientations budgétaires 2026, nous nous retrouvons pour voter le budget primitif 2026 du département.

Comme vous l'avez indiqué en introduction, Monsieur le président, et au regard du temps court entre ces deux réunions, le projet de budget primitif soumis à notre examen est très conforme à l'esquisse globale évoquée à l'occasion des orientations budgétaires. Comme vous le savez, le Premier ministre a fait adopter la loi de finances 2026, vous l'avez rappelé, par recours à la procédure de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. Si cette absence de majorité parlementaire nous offre un répit provisoire face aux coupes budgétaires, elle ne fait que différer un redressement inévitable des comptes de la Nation. Notre responsabilité aujourd'hui est donc d'anticiper ce choc à venir. S'agissant de nos recettes, les hypothèses que je vais vous présenter sont donc quasi identiques à celles développées lors des OB. On a rajouté une diapositive qui rappelle l'équilibre global du budget. Pour la bonne lisibilité et la bonne compréhension de cette présentation, je vous précise que, comme on l'avait déjà fait les années précédentes, deux éléments techniques sont re-traités pour assurer une bonne lisibilité et surtout les comparaisons de budget possibles. L'enveloppe prévisionnelle, qui est le cadre rouge que vous avez au centre de la diapositive, de 10 millions d'euros, équilibrée en recettes et dépenses pouvant nous permettre de procéder à d'éventuelles opérations de gestion de la dette - de type remboursement anticipé par exemple en fonction des opportunités de marchés - a été écartée. Le montant que vous avez sur la droite en orange, qui correspond à des travaux en régie, ce qui permet de valoriser le travail de nos agents, à hauteur de 2,2 millions d'euros, 2,17 précisément, a donc été intégré. Et vous retrouvez dans l'ensemble de nos documents un budget total 2026 de 455,4 millions d'euros.

Comme nous l'avons présenté pour les OB, les dépenses sont constituées de 387,2 millions d'euros en section de fonctionnement et de 68,2 millions d'euros en section d'investissement, y compris le remboursement du capital de la dette, pour à peu près 10 millions d'euros, 10,2 millions d'euros précisément ; et la valorisation des travaux en régie, que j'évoquais précédemment, pour 2,2 millions d'euros.

Les recettes pour leur part s'établissent à 405,6 millions d'euros en fonctionnement, y compris là aussi la valorisation des travaux en régie, et à 49,8 millions d'euros en section d'investissement, y compris l'emprunt d'équilibre pour 33,7 millions d'euros.

Au total, le budget agrégé de 2026 s'équilibre donc en dépenses et en recettes au montant que vous avez sur le bas et évidemment sur le haut du cercle, à 455,4 millions d'euros. C'est ce montant qu'il faut retenir.

Rentrons maintenant dans le détail pour avoir notamment l'équilibre avec les budgets annexes. Vous avez donc les quatre budgets annexes. Vous découvrez l'équilibre, fonctionnement et investissement cumulé de ces quatre budgets annexes qui viennent s'ajouter à celui du budget principal, en haut de l'écran avec le laboratoire départemental d'analyses, vous avez les montants, service qualité de l'eau, fonds de solidarité pour le logement et l'aérodrome Blois le Breuil.

L'écran suivant présente l'équilibre des grandes masses du projet du BP pour 2026. À savoir les blocs de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement. Les taux d'évolution qui s'affichent sont calculés par rapport au total des crédits votés en 2025. Très peu d'évolution donc à commenter par rapport aux OB. Les blocs qui apparaissent en vert, que vous avez à gauche et à droite,

illustrent le lien entre l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui permet de couvrir le remboursement en capital pour 10,2 millions d'euros et d'autofinancer une partie de nos investissements pour environ 8,2 millions d'euros. Nous l'avons évoqué lors des OB, l'épargne nette s'améliore par rapport à 2025, mais reste à un niveau sensiblement inférieur à celle des années précédentes. Cette situation reste préoccupante, mais comme pour tous les départements, vous l'avez évoqué, et pose la question sur notre modèle de financement. Vous voyez que l'augmentation est de 4,2 millions d'euros par rapport au total voté 2025. Malgré cette amélioration, dont il faut se réjouir, je vous rappelle cet écran qui avait marqué les esprits, je crois, lors des OB, qui montrait une baisse de 62,7 % de l'épargne nette lorsqu'on compare le BP 2022 à celui de 2026.

Comme je vous le précisais à l'instant, très peu d'ajustements par rapport à ce même écran qui a été présenté lors des OB. S'agissant des principales hypothèses de recettes, je vais les reprendre comme je l'avais fait lors des OB. On va donc de la gauche vers la droite.

S'agissant de la TVA, la perspective d'une nouvelle confiscation d'une partie de la dynamique au bénéfice de l'État est écartée dans la version finale du budget soumise à l'article 49.3. Cependant, au vu de la dynamique nationale 2025, connue à ce stade, les chiffres définitifs pour l'instant n'ont pas été publiés par Bercy, l'évolution attendue pour l'heure est nulle. Notre recette 2026 sera donc probablement très proche de celle de 2025. La DGF sera strictement reconduite : donc pour le deuxième histogramme, pas de surprise. La hausse du taux de DMTO à 5 %, couplée à une amélioration du marché immobilier a soutenu le dynamisme de cette recette sur la fin de l'exercice 2025. Ce projet de budget primitif 2026 a été construit avec une hypothèse de recettes de 43 millions d'euros, en hausse de 6,2 % par rapport à celle votée en 2025, et probablement très proche de la recette finale réelle 2025 qui, pour l'instant, est en cours de stabilisation.

La TSCA continue de constituer un point de dynamisme bienvenu dans nos recettes. Nous le constatons tous à titre personnel, les cotisations d'assurance subissent de fortes hausses qui devraient se poursuivre malheureusement en 2026 se révèlent favorablement pour le département. Au regard du produit 2025, la prévision pour le BP 2026 est de 55,9 millions d'euros. Enfin, s'agissant des autres recettes, il est prévu une forme de stabilité.

S'agissant maintenant de nos dépenses de fonctionnement, je vous précise simplement que ce projet de budget est strictement aligné sur les données présentées lors des OB. Après un exercice 2025 marqué par des efforts de gestion très conséquents, ce projet de budget primitif 2026 bénéficie de ce sérieux budgétaire. La stabilisation globale de nos dépenses de fonctionnement nous permet de restaurer progressivement notre épargne. Cet équilibre retrouvé est le garant de notre capacité d'investissement et de la pérennité de nos politiques publiques essentielles, vous les connaissez : les solidarités, l'éducation, les mobilités, la sécurité civile, la culture, les sports, etc. S'agissant plus particulièrement des dépenses des solidarités, elles évolueront de 1,3 % par rapport au BP 2025 et seront stables par rapport au total voté 2025 (BP + décisions modificatives).

Sur l'écran qui suit, je vous propose un regard rétrospectif sur l'évolution des crédits consacrés à cette dépense première et importante du département. Vous constatez qu'entre 2020 et 2025, le département a consenti un effort extrêmement conséquent en faveur des solidarités. On note une progression de 44 millions d'euros en six ans. 47 % de cette hausse ont été consacrés à l'enfance, notamment avec les hausses des mesures éducatives, la mise en œuvre de la stratégie nationale enfance, le Ségur, etc. Et vous constatez aussi 17,7 % à l'autonomie avec les hausses du nombre d'ayants droits, l'augmentation de la tarification également des SAAD, le Ségur par exemple. La pérennisation de ces ressources en 2026 garantit la continuité d'un service de qualité et permet de poursuivre le déploiement des actions du schéma des solidarités.

J'en viens maintenant à la section d'investissement. Là également, je vais être brève puisque les chiffres sont identiques à ceux présentés lors des orientations budgétaires. Bien entendu je

vous rappelle qu'il s'agit ici des chiffres hors remboursement en capital de la dette. Je souhaite souligner à nouveau le caractère particulièrement ambitieux de notre programmation d'investissement. Maintenir un tel niveau d'équipement malgré le niveau de nos marges de manœuvre en fonctionnement, constitue un choix politique fort et volontariste au service des Loir-et-Chériens et surtout de l'attractivité de nos territoires. Au titre des investissements directs, les opérations dans les collèges mobiliseront des crédits de paiement conséquents. Veuzain-sur-Loire et la fin des crédits de paiement de Neung-sur-Beuvron. S'agissant des infrastructures et des mobilités, l'année 2026 restera ambitieuse, notamment avec la continuité des travaux du projet de la passerelle sur la Loire. Enfin contrairement à de nombreux départements, le Loir-et-Cher maintient, comme en 2025, ses grands programmes de soutien aux communes et aux communautés de communes avec les dispositifs bien connus des élus, la DDSR, la DDAD, DDMA. Donc avec 58 millions, ce qui est un montant très élevé, le département reste généreux en investissements.

Ce dernier tableau synthétise l'équilibre du financement de nos investissements. Bien que l'épargne nette s'améliore, il reste encore du chemin pour rejoindre nos standards d'avant crise. L'objectif de notre gestion est donc de restaurer prioritairement cette épargne pour prévenir tout emballement de l'endettement. Nous sommes d'autant plus vigilants que nos frais financiers progressent de 500 000 € par rapport au BP 2025. Le département fait cependant preuve d'agilité en mobilisant des leviers externes. Notamment la dynamique du FCTVA en lien avec notre niveau d'investissement 2025 préservé et l'obtention de financements majeurs, liés notamment à la passerelle sur la Loire, viennent soutenir nos projets. Dans ce cadre, le recours à l'emprunt d'équilibre est maîtrisé à hauteur de 33,7 millions d'euros, très proche de celui du BP 2025.

La situation budgétaire du département, comme vous le savez, a été sujette ces dernières années à une stagnation, voire une baisse de nos recettes et à une croissance de nos dépenses. Cette dernière a été marquée par les décisions de l'État. Le graphique que je vous propose sur cet écran est sans appel. Qu'il s'agisse du Ségur, de la revalorisation du RSA, du point d'indice ou de la fiscalité énergétique, l'État ordonne, mais à chaque fois le département paie. Le bilan est édifiant. Sur 73,1 millions d'euros de dépenses imposées, entre 2022 et 2025, seuls 30,2 millions d'euros ont été compensés. C'est un préjudice net de 42,9 millions d'euros que le département supporte donc seul.

Mes Chers collègues, j'en termine donc avec cette présentation de synthèse qui va être complétée par les interventions thématiques de chaque vice-président.

Bien entendu, nous allons être attentifs aux suites de la loi de finances 2026 et notamment l'éligibilité éventuelle du département au fonds national de sauvegarde. La possibilité de bénéficier de cette enveloppe nationale de 600 millions d'euros constitue évidemment un enjeu important des semaines ou des mois à venir. Les départements français continuent d'être dans une situation de dépendance vitale aux fonds et dispositifs de secours. Dans un contexte de crise nationale de gouvernance et d'absence de redressement des comptes de la Nation, cette situation de dépendance est pour le moins très inconfortable. Le grand chantier consistant à reconstituer un panier de ressources réalistes et adaptées au financement des solidarités reste entier. Et il est fort à craindre que rien n'avancera avant 2027. Dans ces conditions, prudence, pragmatisme et courage politique restent plus que jamais de mise. Je vais évidemment aussi reprendre une petite citation d'Abraham Lincoln qui disait : « *La meilleure façon de prévoir l'avenir, est donc de le créer* ». Avec modestie, gageons que notre grand sérieux budgétaire nous permette de continuer à créer notre propre avenir. Mes Chers collègues, pour boucler la boucle, la prochaine diapositive présente la répartition générale du budget 2026 par politique publique. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire pour la précision de ton exposé et pour la clarté de tes propos, nous y sommes habitués. Notre barre financière se redresse donc doucement et nous sommes sur la bonne voie. Comme

tu l'as signalé, il faut poursuivre ces efforts cette année. J'aimerais souligner un élément majeur que tu as évoqué : tu nous as présenté la facture des surcoûts imposés par l'État de 2022 à 2025, cela représente près de 43 millions d'euros à assumer sans aucune compensation financière. Chaque année, nous avons donc dû absorber près de 11 millions d'euros de dépenses supplémentaires sans ressources complémentaires. Certains s'étonnent que l'épargne des départements s'effondre. Départements de France a raison de mener cette bataille essentielle vis-à-vis de l'État. Si le fonds de sauvegarde des départements a été obtenu et doublé en 2026, c'est à cause de ces surcoûts décidés unilatéralement par l'État et du manque de compensation des trois allocations individuelles de solidarité qui reste en moyenne inférieur à 50 %, mais ce n'est qu'une rustine, une de plus. Je rappelle encore que nous figurons parmi les 60 départements les plus en difficulté avec un taux d'épargne brute inférieur à 9 %, ce qui correspond à la limite prudentielle. C'est donc bien une question vitale pour l'avenir même de notre collectivité.

Permettez-moi d'insister encore une fois : c'est notre urgence dans le cadre de ce budget primitif. Tous nos efforts de gestion stricte de fonctionnement visent à accroître notre épargne disponible pour continuer à investir et à réduire au minimum notre besoin d'emprunt bancaire. Claire nous l'a redit, en 2026 nous allons restaurer péniblement notre épargne nette à un niveau de 8,2 millions d'euros, à comparer aux 2 millions d'euros seulement que nous avions inscrits au BP 2025. Mais cette évolution positive ne doit pas nous faire croire que tout s'arrange. N'oubliez pas qu'en 2022 et 2023, nous avions encore une épargne nette d'environ 22 millions d'euros, soit un effondrement de 60,7 % entre 2022 et 2026. Le chemin du redressement de nos comptes sera donc encore long.

Nous allons maintenant procéder à la présentation d'un rapport thématique de ce budget primitif.

Nous allons commencer par le bloc des solidarités avec un mot d'introduction.

Avec 283 millions d'euros, les politiques de solidarité représentent le premier budget de notre collectivité. Ce budget traduit notre rôle de chef de file des solidarités. Il est construit pour protéger les plus fragiles et accompagner les Loir-et-Chériens de la période prénatale jusqu'au grand âge. Face aux difficultés sociales croissantes et au vieillissement de la population, notre budget traduit également la volonté de développer la présence de nos services en charge des solidarités en plus grande proximité sur les territoires, et à toutes les étapes du parcours de vie et de santé des plus fragiles. Nous devons donc anticiper les évolutions démographiques et sociétales majeures et les crises auxquelles nous sommes et allons être confrontés. J'en veux pour preuve les derniers chiffres de l'INSEE qui révèlent que, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons eu plus de décès en France que de naissances. Au-delà du vieillissement de la population, ces chiffres de 2025 traduisent la difficulté des plus jeunes à se projeter dans l'avenir. À ce titre, les politiques de solidarité doivent être regardées comme un investissement sur l'avenir, même dans un contexte contraint ; il est possible de développer des interventions préventives sur les champs de la santé, de l'enfance et de la famille, de l'insertion, de l'autonomie et de l'emploi. En décloisonnant nos actions, comme nous avons réussi à le faire dans la mise en œuvre du schéma des solidarités, nous avons démontré notre capacité à construire durablement une politique de développement social territorial avec l'ensemble des partenaires locaux ; et l'implication croissante des habitants et des personnes concernées pour améliorer l'action de nos services et ajuster nos politiques de solidarité.

Vous le savez, la proximité est notre priorité pour 2026. Elle se traduit par l'implantation de nouvelles MDS comme à Salbris, Montrichard et Fréteval, ou encore l'élargissement de nos accueils locaux sans rendez-vous, mais aussi et avant tout au travers d'une nouvelle approche de l'action sociale, toutes politiques confondues. Il s'agit d'optimiser nos fonctionnements, de décloisonner nos services, d'aller vers les Loir-et-Chériens. Parallèlement, nous menons une démarche d'évaluation annuelle qui nous permet d'ajuster nos priorités et notre budget au plus près des besoins réels des habitants et des territoires.

Fort de ces principes, le budget des solidarités 2026 poursuit sa stabilisation à + 1,3 % tout en restant ambitieux. Cette ambition est rendue possible grâce à une mobilisation renforcée des cofinancements de l'État et de nos partenaires dans le cadre de la contractualisation existante ou en cours garantissant ainsi la soutenabilité et l'impact de nos actions sur le territoire.

Six thématiques seront présentées : enfance-famille, autonomie, insertion, habitat, santé, inclusion numérique. Florence, je te donne la parole pour les politiques enfance-famille.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Mes Chers collègues, la politique enfance-famille constitue aujourd'hui le deuxième budget des solidarités de notre collectivité. Ce n'est pas un hasard, c'est le reflet d'un choix politique clair : celui de placer la protection de l'enfance et le soutien aux familles au cœur de notre action publique. Concrètement, en fonctionnement, 62,6 millions d'euros de dépenses dont 14,6 millions d'euros au titre de la rémunération des assistants familiaux et 2,2 millions d'euros de recettes ; et en investissement 8 millions d'euros de dépenses au titre de la protection maternelle et infantile seront consacrés à cette politique. Depuis plusieurs années, comme vous le savez, notre département fait face, comme tous les autres, à une pression inédite sur l'aide sociale à l'enfance. Augmentation du nombre d'enfants confiés ; complexification des situations ; épuisement des professionnels ; tensions sur l'offre d'accueil. Dans un contexte national marqué par les alertes répétées de la Cour des comptes, du Défenseur des droits et des associations, nous avons refusé la résignation. Nous avons fait le choix d'investir, d'anticiper, de transformer. L'année 2025 a marqué un tournant : elle a vu le lancement opérationnel des orientations politiques que nous avons collectivement arrêtées. Un virage assumé vers la prévention, des appels à projets structurants, une adaptation profonde de notre offre aux besoins réels des enfants et des familles que nous accompagnons. Nous ne nous contentons pas de gérer l'urgence, nous bâtissons une politique publique durable.

L'année 2026 sera celle de la concrétisation. Plusieurs projets majeurs verront le jour. L'ouverture au second semestre 2026 de la première structure conjointe aide sociale à l'enfance / protection judiciaire de la jeunesse (ASE-PJJ). Elle incarne une approche nouvelle pour les adolescents aux parcours les plus heurtés. Décloisonner les institutions, articuler protection et réponse éducative, offrir des trajectoires cohérentes à des jeunes que le système fragmente trop souvent. Ce projet emblématique du schéma des solidarités est le fruit d'une coopération étroite et d'un cofinancement entre le département et la protection judiciaire de la jeunesse.

L'ouverture opérationnelle de la résidence intergénérationnelle Lumière : les travaux ont débuté en août 2025. Dès le second semestre 2026, des mères isolées et leurs enfants relevant de notre compétence pourront être accueillis dans un cadre digne, sécurisant, propice à l'émancipation et à la reconstruction. C'est une réponse concrète à la vulnérabilité de très jeunes enfants et à la précarité parentale, là où tout se joue dans les premiers mois de la vie. La transformation du dispositif parental de placement et une aide éducative en milieu ouvert intensif. Oui, c'est un choix politique, celui d'investir plus tôt, plus fort, au domicile, pour éviter quand cela est possible la rupture du placement. Avec 161 places au 1^{er} janvier 2026, puis 191 places à la fin de l'année, notre département se dote d'un outil puissant pour soutenir les familles et protéger les enfants, sans les arracher systématiquement à leur milieu. Enfin, un renforcement déterminant du champ de la santé, sages-femmes, infirmiers, prévention précoce, suivi des grossesses vulnérables, bilan en école maternelle, parce que la protection de l'enfance commence avant la naissance, parce que repérer tôt, accompagner vite, c'est éviter des parcours de rupture demain.

Ces projets bénéficient de cofinancements de l'Agence régionale de la santé et de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. C'est la reconnaissance du sérieux de notre démarche et la cohérence de notre cap. À travers ce budget 2026, nous affirmons une chose simple : dans notre département, un enfant ne doit pas être condamné par les

circonstances de sa naissance. Protéger, prévenir, réparer, émanciper, telle est la boussole de notre politique enfance-famille, c'est une exigence, c'est aussi un investissement pour l'avenir de notre territoire. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Monique, je te donne la parole pour la politique de l'autonomie.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci, Monsieur le président. Je veux vraiment saluer ce travail par rapport à nos enfants, il était nécessaire, bravo à l'équipe de Florence du département. La politique du département en faveur de l'autonomie, je parle bien sûr de l'autonomie à tous les âges de la vie, porte une ambition simple, mais essentielle, celle de continuer à protéger les plus fragiles d'entre nous. Le budget qui vous est présenté innove pour répondre aux nouveaux défis de l'autonomie dans le Loir-et-Cher. Il s'agit du premier budget départemental avec un budget en fonctionnement de près de 120 millions d'euros en dépenses pour seulement 47,3 millions d'euros de recettes. Poursuivre le déploiement du plan d'action du schéma des solidarités et du service public départemental de l'autonomie (SPDA) sera notre objectif. Ce travail sera mené avec l'ensemble des membres de la conférence territoriale de l'autonomie qui a été lancée ce 21 novembre 2025, la prochaine sera le 6 mars, et cette conférence territoriale de l'autonomie déterminera un parcours coordonné très important de la prévention pour entretenir l'autonomie. Dans le domaine de l'accès au droit, nous nous engageons à fluidifier les parcours des personnes avançant en âge et des personnes en situation de handicap en faisant des solutions numériques des alliés de notre action publique. La démarche d'aller vers et la création de la technicothèque adulte faciliteront l'obtention d'aides techniques tout en optimisant la consommation du fonds de compensation pour limiter le reste à charge. Vous avez entendu parler de la gratuité des fauteuils pour les personnes en perte d'autonomie, effectivement ce sera pris en charge par la CPAM, et nous allons pouvoir redistribuer ce reste à charge que nous consacrons à ces fauteuils. La politique départementale en faveur des établissements médico-sociaux s'inscrit dans une volonté de concilier l'équilibre structurel et la mission de protection.

Dans le contexte très contraint des finances publiques que nous connaissons, le département réaffirme sa responsabilité sociale en optant pour une trajectoire de stabilité avec un maintien complet des financements octroyés aux établissements et également une mise en œuvre d'une partie du programme interdépartemental d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie, que vous connaissez peut-être sous le nom de PRIAC.

C'est un acte de solidarité durable : en stabilisant les dépenses brutes pour l'ensemble des structures habilitées à l'aide sociale, la collectivité garantit ainsi la pérennité du modèle social départemental. La maîtrise des coûts de l'hébergement permet au département de maintenir un effort significatif sur le volet de la dépendance : la valeur du point GIR reste fixée à 7,57 euros pour l'exercice à venir. Au-delà de ces fondamentaux, nous souhaitons qu'en 2026 notre action prenne une véritable impulsion politique à travers deux priorités concrètes où l'humain reprend sa juste place. La première de ces priorités, et notre premier combat, est de sortir de l'impasse de l'amendement Creton ; nos jeunes qui ne trouvent de place nulle part et qui sont restés dans des lieux qui ne leur conviennent plus. Il est devenu inacceptable que de jeunes adultes restent bloqués dans des établissements pour enfants, faute de place ailleurs. Nous refusons de les laisser dans cette incertitude qui pèse sur leurs vies et celles de leurs familles. En travaillant avec l'Agence régionale de santé, nous changeons de méthode pour mieux coordonner nos efforts et pour permettre que ces jeunes ne subissent plus leur parcours, mais bénéficient de solutions fluides, dignes, adaptées à leur projet de vie. Il y a deux sortes d'amendements Creton, il y a ceux qui relèvent de l'ARS, qui demanderaient beaucoup de places de maisons d'accueil spécialisé (MAS) et on n'a pas beaucoup de maisons d'accueil spécialisé sur le département et les amendements Creton qui reviendraient au département dans les foyers d'accueil médicalisé, mais dans les foyers d'accueil médicalisé, on sait tous qu'il y a bien des défauts d'orientation et des enfants qui

devraient être en MAS et se retrouvent en FAM. Nous travaillons donc dessus, nous avons déjà baissé le chiffre des amendements Creton et nous sommes sur une bonne voie.

Enfin, notre seconde priorité est de faire du département le partenaire de toutes les communes qui souhaitent développer l'habitat alternatif à l'EHPAD pour les personnes âgées et en 2026, je pense que ce sera une année d'élaboration d'un nouveau programme coordonné notamment dans l'habitat inclusif. Nous ne nous contentons pas de financer, nous accompagnons les porteurs de projets et les communes pour développer cette voie entre domicile et établissement, essentielle pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap. Face au vieillissement de la population, nous nous engageons à accompagner les élus locaux dans ces projets d'avenir. Notre rôle est d'apporter un soutien technique et financier pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre dans un logement choisi, adapté et surtout avec des tarifs abordables. Nous voulons leur offrir un lieu de vie sécurisé où l'autonomie est préservée, où le lien social reste vivant au cœur même de nos villes et de nos villages. Il faut savoir qu'un habitat inclusif permet d'avoir une allocation à la vie partagée, entre 5 000 et 10 000 € par résident, ce qui permet d'avoir un animateur, un coordonnateur, donc c'est très important de l'obtenir. Ce n'est pas un label, mais c'est quand même un titre habitat inclusif qui ouvre beaucoup d'aides et beaucoup d'avenir. L'aide à la vie partagée, je vous en ai parlé, il y a de nombreux exemples d'habitat inclusif sur le département et si vous avez envie de construire de l'habitat inclusif, contactez-nous, on peut vous donner des endroits à visiter qui pourront éventuellement vous éclairer. Ce que je voudrais ajouter, c'est que dans le SPDA et dans toutes nos démarches, nous parlons de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, mais on n'oublie surtout pas les aidants, nous avons un volet très important.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monique. Juste un petit mot. Nous avons appris hier dans la presse qu'il allait y avoir certainement un remaniement ministériel à minima. J'ai appris que notre ministre qui avait en charge le handicap, l'autonomie et les personnes âgées, Charlotte Parmentier-Lecocq, souhaitait quitter son poste de ministre pour redevenir députée. Je le regrette sincèrement parce que j'ai travaillé sur plusieurs dossiers avec elle, en particulier sur la santé qu'elle avait également en partie en charge, puisqu'elle était ministre déléguée auprès du ministre de la Santé. Elle connaissait parfaitement ses dossiers et elle était très à l'écoute. J'espère qu'on aura un nouveau ministre qui sera de même qualité. Merci Monique. Je vais redonner la parole à Florence sur la politique de l'insertion et de l'emploi.

Madame Florence DOUCET

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, alors que la progression du chômage et les cessations d'activité laissent présager une hausse du nombre d'allocataires, le département mobilise un budget de fonctionnement de près de 58 millions d'euros pour garantir un accompagnement adapté et toujours plus individualisé. Il s'agit de maintenir un filet de sécurité tout en activant les leviers du retour à l'emploi. Nous refusons la fatalité pour les travailleurs indépendants en difficulté. Une action importante en 2026 ciblera spécifiquement les allocataires du RSA, travailleurs non-salariés. L'objectif est de leur offrir une évaluation experte de la viabilité de leur activité et un accompagnement technique juridique, commercial, comptable pour qu'ils retrouvent une véritable autonomie financière et redeviennent des acteurs économiques dynamiques du territoire. L'insertion ne se décrète pas, elle se construit en levant les obstacles concrets. Le budget 2026 renforce les actions sur la mobilité, 135 millions d'euros de crédits de paiement, et la diversification des modes de garde d'enfants, condition *sine qua non* pour une reprise d'activité pérenne. En capitalisant sur nos expérimentations réussies, nous poursuivons la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi. Pour cela, rapidement, l'ensemble des allocataires sera orienté et signera un contrat afin de lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle pour qu'ils retrouvent leur autonomie. Parallèlement, nous préparons l'avenir de notre jeunesse en créant un dispositif pour faciliter la recherche de stage connectant ainsi les futurs diplômés aux secteurs en tension de notre territoire. Ce budget réaffirme notre conviction, l'accompagnement vers

l'activité reste le meilleur rempart contre la précarité et une participation à la dynamique de l'économie du Loir-et-Cher. Enfin, le frein de l'illettrisme reste au cœur de nos priorités. Cet engagement se traduit notamment par le plan de lutte contre l'illettrisme que nous portons depuis 2018 pour lequel le département investit avec une enveloppe annuelle de 110 000 euros afin de lever un obstacle majeur à l'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence, je te laisse poursuivre avec le secteur de l'habitat.

Madame Florence DOUCET

Merci Monsieur le président. Chers collègues, en 2026, le département réaffirme son rôle de pivot de la solidarité territoriale en co-construisant avec l'État et les intercommunalités un programme départemental de l'habitat. Notre priorité absolue reste le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap grâce à un cofinancement volontariste de l'adaptation des logements privés et publics. Monique vous en a touché deux mots, il n'existe pas une solution, mais des solutions, pas un modèle, mais des modèles. Naturellement, l'habitat inclusif a une part très importante dans ces dispositifs en faveur de nos publics âgés ou en situation de handicap. Pour notre jeunesse, nous mettons tout en œuvre pour faciliter leur insertion professionnelle via le "pack jeune, logement, formation, emploi". Pour que l'accès au logement ne soit pas un frein à l'emploi des jeunes, nous poursuivons son développement afin d'offrir une solution globale aux 18/25 ans vulnérables, sécurisant simultanément leur toit et leur insertion professionnelle. Parallèlement, nous lançons avec l'État un diagnostic dans le cadre de l'écriture du prochain schéma d'accueil des gens du voyage pour définir nos futures orientations partenariales. À travers ce budget consacré à l'habitat, nous agissons avec nos partenaires pour que le logement soit pour chaque habitant de Loir-et-Cher le socle d'une vie digne et autonome. Face à la hausse marquée des situations de forte précarité, le département assume ses responsabilités en augmentant les crédits du fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 1,22 million d'euros en fonctionnement, une hausse de + 1,8 %, c'est un effort financier conséquent que nous faisons mais néanmoins, un acte indispensable pour prévenir les expulsions et soutenir les ménages face à l'inflation des charges. L'habitat doit protéger et non appauvrir. Nous intensifions notre action contre la précarité énergétique, avec 420 000 € dédiés aux aides au maintien de l'énergie et de l'eau en lien avec les pactes territoriaux France Rénov'. Nous agissons pour repérer les logements indignes et accompagner les ménages dans l'amélioration thermique de leur logement, enjeu à la fois écologique, sanitaire et économique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Nous allons passer maintenant à la santé. Bruno, avant de te laisser la parole pour la présentation du rapport sur nos politiques en faveur de la santé, je souhaite dire quelques mots. Tout d'abord sur la rencontre avec la ministre Stéphanie Rist que j'ai rencontrée alors que j'accompagnais François Sauvadet, président des Départements de France le mercredi 21 janvier. Ensuite je ferai une petite intervention sur une action importante qu'on va mettre en place pour déployer pour lever au frein que tous les professionnels identifient, à savoir la complexité des démarches administratives.

Concernant la visite auprès de la ministre de la Santé, je lui ai rappelé l'investissement des départements dans le champ de la santé puisqu'en 2021, nous n'avions que trois départements en France qui proposaient une politique de santé et de prévention et qu'en 2026, nous sommes plus de 60 départements. Nous avons demandé à la ministre si elle avait des pistes de réflexion suite aux annonces du Premier ministre, sur les annonces récentes de décentralisation dans le domaine de la santé, le périmètre d'action, les ressources, les moyens à mobiliser. Pas de réponse. Je lui ai remis notre rapport « *Santé et territoire, place et rôle du département* ». J'ai rappelé brièvement les six axes stratégiques de ce rapport dont le schéma départemental d'organisation des soins. Ce SDOS, avec trois thématiques

majeures : un diagnostic territorial, des propositions concrètes pour favoriser l'accès aux soins et la mise en place d'un dispositif d'évaluation des politiques de santé mises en action. La création du guichet unique qui doit permettre de faciliter l'ensemble des dépenses administratives des professionnels de santé qui s'installent sur nos territoires, ainsi que l'accompagnement des étudiants en santé et tout particulièrement les docteurs juniors au nombre de 3 700 qui seront répartis sur nos territoires en novembre 2026.

La ministre est parfaitement d'accord sur notre proposition de guichet unique. Elle va mettre en place un groupe de travail auquel je vais bien sûr participer pour la mise en place de ces guichets uniques, voire sur des expérimentations. Normalement ils sont prévus dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2026, mais elle souhaite une expérimentation en amont. Sur les autres propositions, elle est intéressée. Nous devons normalement nous rencontrer prochainement pour en rediscuter.

Je reviens également sur le retour du dispositif France santé et l'engagement des départements. Elle a salué l'engagement des départements. Je lui ai quand même rappelé la précipitation de l'élaboration de la mise en place du dispositif.

Sur la problématique et l'aggravation de la prise en charge des patients présentant des troubles psychiatriques, le manque cruel de professionnels, de pédopsychiatres (absence dans 20 départements, un seul professionnel dans 30 départements), la fermeture de lits de psychiatrie adulte et enfant, 400 encore en 2024, la pénurie de 13 psychotropes dénoncée par l'Agence nationale de sécurité du médicament. Nous avons donc proposé, au niveau de Départements de France, de former plus d'infirmières en pratique avancée en santé mentale, de créer un diplôme d'État de psychologue clinicien. Stéphanie Rist est parfaitement intéressée par cette proposition. Elle estime que le fait que nous ne puissions pas créer suffisamment d'IPA quelle que soit leur spécialité est en réalité un problème des doyens de facultés qui freinent ces formations. Elle nous a donc vivement conseillé de nous rapprocher du Premier ministre pour faire avancer ce dossier.

Concernant l'enfance, sur le projet de loi visant à renforcer la protection de l'enfance, Départements de France y est favorable uniquement si le texte est court et sans impact financier pour les départements. Sur la loi qui prévoit la généralisation des comités départementaux de protection de l'enfance, nous avons porté nos interrogations alors qu'aucun bilan des 10 expérimentations n'a été effectué. Stéphanie Rist confirme que les expérimentations santé des enfants protégés, que sont "Pégase" et "Santé protégée", seront généralisées dès le début d'année et totalement financées par l'assurance-maladie. J'ai proposé de faire une fusion de ces deux dispositifs qui sont très proches pour simplifier la lisibilité de ces dispositifs ; j'avais d'ailleurs évoqué ce sujet avec le directeur général de l'assurance-maladie Thomas Fatome qui était sur cette même idée. Nous allons donc reprendre et voir cette possibilité avec ses conseillers. Stéphanie Rist souhaite renforcer le contrôle de la qualité des établissements qui accueillent les enfants protégés, proposition de renforcer le virage familial et les tiers de confiance. Elle propose également une meilleure formation des professionnels encadrants. Sur la médecine scolaire. Elle est ouverte à une expérimentation, j'ai dit que les départements pourraient sur la base de volontariat être expérimentateurs, mais il faut qu'on ait des financements qui soient en rapport avec cette prise en charge. Ils avaient une première idée, c'était de confier éventuellement les médecins en gestion par l'Éducation nationale en médecine scolaire et les infirmières en médecine scolaire en gestion par les départements, ce qui allait vraiment simplifier le dispositif, donc on a dit que c'était absolument non, elle revient sur cette proposition. Concernant la médecine de PMI, nous lui avons rappelé qu'il fallait quand même que l'assurance-maladie rembourse les actes qui sont effectués par nos médecins de PMI. Elle va faire un courrier à la direction de l'assurance-maladie et il faut que nous appelions à nos différents services de PMI qu'il faut facturer ces actes.

Enfin sur la réforme des ARS qui a été annoncée par le Premier ministre, Stéphanie Rist confirme que les ARS ne répondent pas aux demandes et aux besoins des territoires. Elle estime que ces ARS ont une vision trop comptable. J'ai rappelé que les conseils d'administration des ARS qui ont été mis

en place récemment ciblent trop l'aspect financier et pas assez les projets de santé. Elle est d'accord pour rendre aux ARS un échelon départemental plus autonome, ce qui permettrait de rapprocher les décisions du binôme président de département/préfet et donc directeur départemental des ARS. Sur les propositions qu'on a pu faire en première proposition sur la réforme des ARS, elle est parfaitement d'accord sur le fait de confier le sujet du zonage des professions de santé aux conseils départementaux. Je rappelle que ce ne sera pas très compliqué pour les départements, parce qu'en définitive le zonage est établi conventionnellement par l'assurance-maladie et les syndicats représentatifs par profession en fonction des chiffres de la DREETS, des statisticiens de la CNAM. Il est signé de façon conventionnelle et il était avant envoyé aux directeurs des ARS, qui avaient, après consultation, à la marge de modifications, entre 5 et 15 % du zonage pour le modifier. Et donc nous aurons à modifier ces 5 à 15 % puisque nous connaissons quand même bien nos problématiques et nos territoires. Sur la réforme des ARS, au niveau du groupe de travail santé que je pilote, j'ai mis en place un comité pour qu'on puisse travailler sur des propositions qu'on va faire au Premier ministre parce que visiblement. D'ailleurs, je note qu'il faut vraiment beaucoup remonter vers le Premier ministre, dans beaucoup de domaines. C'est très centralisé actuellement. Nous allons donc formuler différentes propositions, on a déjà commencé à contacter l'ensemble des présidents de tous les départements et je présenterai un rapport pour qu'il soit voté en réunion de bureau de Départements de France, avant de l'envoyer au Premier ministre et à la ministre de la Santé. Voilà ce que je pouvais vous dire sur la rencontre avec la ministre de la Santé.

Ensuite, je voulais vous parler d'une action importante que nous allons déployer pour lever un frein, je le disais, à la complexité des démarches administratives des professionnels de santé.

Le département déploiera au printemps 2026 un guichet unique sous la forme d'un téléservice accessible sur le site Internet du département afin de proposer une porte d'entrée unique, lisible et réactive vers les dispositifs départementaux en matière de santé. Ce téléservice couvrira un périmètre large : les étudiants en santé pour les bourses et allocations de stages, les professionnels libéraux pour l'aide à l'installation et les collectivités pour les dossiers liés aux maisons de santé. Il permettra un dépôt et un suivi en ligne avec un formulaire guidé ; le contrôle automatique ; la notification et, lorsque nécessaire, l'envoi et la signature électronique des conventions. C'est une modernisation attendue, utile aux usagers comme au service instructeur et un levier très concret pour accélérer les parcours. Parallèlement, afin d'améliorer l'accès aux consultations dans les zones rurales, en particulier dans le nord du département, nous engageons en 2026 le déploiement opérationnel d'un dispositif de télémedecine assistée. Ce projet, majoritairement financé par le département, est porté par la communauté de professionnels du territoire de santé du Vendômois. Les intercommunalités accompagnent le projet sur le volet bâtimementaire et les conditions matérielles nécessaires à son bon fonctionnement. Au-delà de la réponse immédiate d'accès à une consultation, la télémedecine assistée participe d'une logique plus large d'aller vers, sécuriser les parcours de soins et compléter l'offre existante lorsque la présence médicale est insuffisante.

Enfin, en un mot, sur notre collaboration avec le gérontopôle Centre-Val de Loire, nous transformons le défi de la dépendance en véritable stratégie territoriale d'anticipation et de progrès. En investissant dans la prévention et l'innovation, nous agissons directement sur les causes de la dépendance. L'objectif est clair : retarder le plus possible l'entrée en établissement, répondre au souhait de 90 % de nos concitoyens de bien vieillir à domicile. L'an dernier, la thématique du gérontopôle, c'était essentiellement "nutrition et vieillissement" et en 2026, ce sera "mobilité et personnes âgées".

Bruno, je te laisse poursuivre sur nos actions dans le domaine de la santé pour 2026.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, vous le savez, la situation de la santé en France reste préoccupante, marquée par un manque de praticiens et des difficultés d'accès aux soins qui touchent l'ensemble du territoire. 11 % des Français n'ont pas de médecin traitant. Dans ce contexte, le département de Loir-et-Cher maintient une politique volontariste et de proximité afin de renforcer l'accès aux soins, d'accompagner l'organisation territoriale de l'offre et de soutenir les actions de prévention au bénéfice de tous les habitants. Notre plan ambitieux « le 41 en bonne santé » porte ses fruits. En 2025, 43 praticiens dont 15 médecins se sont installés portant à plus de 120 professionnels de santé les nouvelles installations depuis la création du dispositif. Ces résultats traduisent l'efficacité d'un accompagnement construit dans la durée en lien étroit avec les partenaires locaux et en particulier avec l'action de notre agence d'attractivité pleinement mobilisée aux côtés du département pour former, accueillir et installer de nouveaux professionnels de santé en Loir-et-Cher. Sur les 120 professionnels de santé, 70 % sont issus de la prospection directe de notre agence d'attractivité. Dans cette dynamique, le budget 2026 poursuit et amplifie les actions engagées autour des priorités suivantes : prévenir, promouvoir la santé, améliorer l'accès aux soins et prévenir la perte d'autonomie, tout en renforçant l'appui aux collectivités dans le déploiement de structures de santé afin de consolider un maillage territorial cohérent et durable. Notre président l'a dit, en 2026, le financement départemental du gérontopôle sera conforté.

En 2026, le département poursuit donc ses actions de prévention en cohérence avec les priorités du schéma départemental des solidarités en lien avec les partenaires du territoire. Cette politique vise à intervenir le plus tôt possible notamment auprès des publics jeunes et à développer des actions coordonnées de promotion de comportements favorables à la santé. Dans ce cadre, et en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, la collectivité s'engage dans le renforcement des effectifs d'infirmiers et de sages-femmes. Afin de renforcer le taux de couverture des bilans de santé en école maternelle et d'assurer le contrôle de la mise en œuvre des recommandations afférentes. Cette action se concrétise par le recrutement de deux infirmières diplômées d'État supplémentaires qui auront pour mission de réaliser les bilans de santé en école maternelle, mais également d'assurer le suivi et l'effectivité des préconisations faites. Les postes sont parus en janvier 2026. C'est très important parce que très souvent, on dépistait des troubles auditifs ou visuels et on n'avait pas de suivi des enfants. Donc il y aura un regard sur les préconisations faites. Pour aussi renforcer la capacité d'accompagnement des femmes enceintes vulnérables du territoire. Cette action se traduit par le recrutement de deux sages-femmes, renfort qui permettra de renforcer le suivi à domicile des femmes enceintes vulnérables.

Pour la promotion de la santé et de l'action aux soins, nous renforçons en 2026 notre action d'attractivité en agissant à chaque étape du parcours : former, accueillir et installer. Cette stratégie s'appuie sur le plan « le 41 en bonne santé » et sur le travail partenarial mené avec l'agence d'attractivité BeLC, afin de consolider les dynamiques déjà engagées et d'amplifier encore les résultats obtenus. Cela se traduit d'abord par le soutien à la formation et aux parcours, notamment autour des projets liés aux campus universitaires et par un effort maintenu pour améliorer les conditions d'accueil, logement, mobilité, accompagnement des parcours d'études et de stages. Dans le même esprit, nous continuons à sécuriser les installations grâce à nos dispositifs départementaux avec une mesure très opérationnelle : l'aide à l'installation pour l'achat de matériel de soins, attribuée en contrepartie d'un engagement d'exercice de trois ans sur le territoire. Nous poursuivons également notre participation au dispositif "Fonds santé" porté par Initiative Loir-et-Cher. Enfin, le budget primitif 2026 renforce explicitement notre soutien aux collectivités qui portent des projets de structures de santé et notamment des maisons de santé pluriprofessionnelles. L'enjeu est de répondre aux besoins des bassins de vie tout en rendant les conditions d'exercice plus attractives, en favorisant le travail en équipe, les coopérations et la qualité de vie au travail des soignants. Le département accompagnera ces projets en articulation avec les partenaires et financeurs par un appui aux investissements et aux conditions d'accueil. Aménagement,

équipement et solutions facilitant l'installation. Voilà mes Chers collègues, nous menons une politique de santé très ambitieuse, mais utile pour nos concitoyens. Une action de proximité, structurée, pragmatique, qui produit des résultats et qui se dote des moyens nécessaires pour renforcer l'accès aux soins et soutenir les territoires dans le déploiement des solutions concrètes au plus près des Loir-et-Chériens. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bruno. Je tiens à remercier publiquement notre chargée de mission sur les politiques de santé, Élodie Milly, très investie pour porter notre plan « le 41 en bonne santé » et suivre ces dossiers avec précision. Et puis je tiens également à remercier notre agence d'attractivité : je salue sa directrice, Karine Gourault, qui est présente et Samuel Barbou qui est très investi dans ce dossier de recrutement des professionnels de santé.

Maintenant la parole est à Marie-Pierre Beau qui va nous parler d'inclusion numérique.

Madame Marie-Pierre BEAU

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, l'inclusion numérique n'est plus une option, elle est devenue une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté. Accéder à ses droits, accomplir ses démarches, s'informer, se former ou travailler passe désormais pour une large part par le numérique. En octobre 2024, en validant l'axe 6 du schéma des solidarités, nous avons fait un choix : faire de la transition numérique un levier d'égalité et d'émancipation.

Après une année 2025 consacrée au lancement opérationnel, 2026 sera l'année du numérique pour tous. Notre stratégie repose sur deux piliers indissociables : vaincre l'illectronisme par le développement des compétences et réduire la fracture numérique par l'accès aux équipements. Pour que le numérique ait un sens, il doit être au service de l'humain. C'est pourquoi nous confirmons en 2026 la présence de nos conseillers numériques sur tout le territoire. Ils proposent un accompagnement sur-mesure fondé sur l'écoute, la proximité et la prise en compte des besoins de chaque personne. Quel que soit son âge ou son lieu de vie, tout citoyen en difficulté avec le numérique peut ainsi bénéficier d'une réponse personnalisée. Les conseillers numériques accompagnent les démarches en ligne pour sécuriser l'accès au droit, favorisent l'autonomie par des usages numériques et animent des ateliers dédiés aux bénéficiaires du RSA pour faciliter le retour à l'emploi. Enfin, nous formerons les aidants numériques professionnels et renforcerons la coordination des conseillers numériques du Loir-et-Cher en lien étroit avec la préfecture et les maisons France Service pour garantir une offre lisible, complémentaire et cohérente sur chaque bassin de vie.

La fracture numérique est aussi et souvent d'abord matérielle. Il n'y a pas d'autonomie numérique possible sans accès à l'outil. Notre ambition est donc claire : rendre le numérique accessible à tous en permettant à chacun de s'équiper à moindre coût. Pour y parvenir, nous développerons une filière départementale solidaire de reconditionnement informatique. En soutenant les acteurs locaux engagés dans cette démarche, nous offrirons aux foyers les plus modestes la possibilité d'acquérir du matériel à prix solidaire tout en inscrivant cette action dans une logique d'économie circulaire.

Enfin, la proximité, c'est aussi d'accompagner les familles dans leur quotidien. Après le grand succès de la première semaine de la parentalité numérique organisée en 2025, nous renforcerons cet engagement en 2026 en soutenant les pratiques éducatives, en sensibilisant les enfants et les jeunes aux risques du numérique et en encourageant les usages responsables, équilibrés et protecteurs au sein des foyers. En 2026, nous affirmons qu'en Loir-et-Cher, personne ne doit être laissé au bord du chemin du numérique. En alliant présence humaine et matériel solidaire, nous faisons du numérique un véritable outil de cohésion sociale et d'égalité. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Marie-Pierre. Nous allons maintenant aborder le service départemental d'incendie et de secours et je donne la parole à notre vice-président Philippe Sartori.

Monsieur Philippe SARTORI

Merci. Monsieur le président. Mes Chers collègues, je voudrais saluer tout d'abord la présence parmi nous du colonel Kharraz, directeur du SDIS.

Le soutien financier à la sécurité civile est une priorité majeure du département. Cet engagement se traduit concrètement par des moyens qui sont alloués au SDIS, mais aussi par des dispositifs qui favorisent le recrutement et la fidélisation de nos sapeurs-pompiers volontaires. Vous savez que la sécurité civile repose essentiellement en France, et dans d'autres pays, sur le volontariat. On n'a pas les moyens de recruter des sapeurs-pompiers professionnels, pour des raisons budgétaires.

Pour l'exercice 2026, la contribution de fonctionnement du département au budget du SDIS s'élève à un peu plus de 19,8 millions d'euros. Soit une progression de 1 % par rapport à 2025. Je vais vous donner quelques chiffres, qui sont assez éloquentes, vous allez voir. Le conseil départemental, je pense aussi bien sûr aux communes, entre 2025 et le BP 2026, ainsi que les communes sur la même période, cela représentera 247 000 euros en plus pour le fonctionnement du SDIS. Écoutez bien ce chiffre. La suite est assez élocuente. Si cet effort mérite d'être souligné, je ne vous cache pas qu'à ce stade et selon mes prévisions, il risque bien entendu d'être insuffisant. Comme nombre de nos structures, le SDIS fait face à des contraintes financières qui sont pesantes. Si les équipes sont pleinement mobilisées pour optimiser chaque euro, il est malgré tout bien difficile de contenir l'évolution des charges dites incompressibles. Le coût de l'énergie : + 7 % soit 50 000 euros de plus ; les assurances battent les records : + 15 % d'augmentation sur notre parc et sur nos bâtiments, soit 50 000 euros ; le coût de la maintenance en général : + 8 % soit 50 000 euros ; les frais de formation, qui sont coûteux, suite aux recrutements que nous faisons : 45 000 €, soit 18 % d'augmentation. Sur ces simples quatre postes : 195 000 € non compressibles. Je continue. La cotisation CNRACL obligatoire : 300 000 euros. Le taux réglementaire des indemnités aux sapeurs-pompiers, 45 000 € supplémentaires et la participation aux mutuelles labellisées santé, 80 000 €. Je ne vous fais pas le calcul, vous l'avez fait assez rapidement. Ceci représente, en dépenses de fonctionnement, 6,18 % d'augmentation.

Avec le colonel Kharraz et le directeur adjoint Nicolas Le Gall, nous avons travaillé longuement et notre objectif est assez clair : trouver les ajustements nécessaires pour garantir aux pompiers des moyens à la fois efficaces et maîtrisés. Ce budget primitif constitue une base solide, mais après échange avec notre président de département, que je remercie de m'avoir entendu, si besoin, ce budget fera l'objet d'une clause de revoyure lors de la décision modificative de l'automne. Je te remercie Philippe, parce que c'est très important.

En matière d'investissement, le département versera 2 millions d'euros conformément à la convention de partenariat 2023/2028 que nous avons signée. Ces crédits permettent de doter nos soldats du feu d'équipements essentiels. Juste un petit aparté, les nouveaux règlements sur les tenues feux représentent pour le SDIS 1,8 million d'euros non financés. Nous investissons bien sûr dans la modernisation des casernes pour renforcer le maillage territorial à l'image du nouveau centre de secours de Saint-Laurent-Nouan, qui sera doté d'un bras élévateur articulé et je vous conseille lors de l'inauguration de venir, vous aurez droit à un vol en altitude. Cette caserne jouera bien sûr un rôle stratégique pour la défense à la fois de la centrale nucléaire de Saint-Laurent et de Chambord. On vous avertira le jour de l'inauguration, mais venez, c'est une très belle caserne à 4,5 millions d'euros.

Par ailleurs, l'enveloppe de 142 500 euros sera maintenue pour soutenir le volontariat des agents issus des communes de l'intercommunalité. Vous savez que nous signons régulièrement des

conventions. Ce dispositif est essentiel pour préserver la mixité entre les professionnels et les volontaires et un équilibre qui garantit notre réactivité partout dans le Loir-et-Cher grâce à un engagement de plus de 1 800 hommes et femmes sapeurs-pompiers.

Aujourd'hui, nous avons décidé, sauf évidemment ajustement à la DM d'octobre, que nous avons huit départs en retraite de sapeurs-pompiers que nous ne remplacerons pas. Ce qui va représenter trois équivalents temps plein de sapeurs-pompiers professionnels, donc sur l'année évidemment, ce n'est pas à l'instant T. Nous avons également des contrats de personnels administratifs et techniques que nous ne renouvellerons pas, qui représentent 2,7 équivalents temps plein. L'ensemble, entre les départs non remplacés et les non-recrutements de l'ensemble de ces personnels représente 12,2 équivalents temps plein sur les lissages de l'année. Ce qui représente 3,7 % de l'effectif total du SDIS de Loir-et-Cher.

En conclusion, le département reste bien sûr le premier financeur du SDIS. L'ambition bien sûr demeure intacte, assurer à la fois la sécurité des Loir-et-Chériens et de tous ceux qui traversent ce beau territoire. Je reste bien sûr vigilant et je reviendrai vers vous au cours de l'année pour faire un point d'étape sur les nombreux projets. J'en profite pour dire - Philippe (Mercier), il est juste devant moi -, qu'il est inadmissible qu'on loge des sapeurs-pompiers dans des bungalows. J'ai donc inscrit 50 000 euros au budget avec l'accord de nos services pour commencer les études : mais sache que je ne laisserai pas tes sapeurs-pompiers dans des bungalows.

De nombreux projets, et si nécessaire bien sûr, affiner les moyens indispensables au maintien d'un SDIS opérationnel et performant et quand on entend ce qui se passe au niveau des désertifications médicales, on ne peut que se réjouir d'avoir des sapeurs-pompiers qui sont mobilisés 7 j/7, 365 jours sur 365 et je vous jure qu'ils ne ménagent pas leurs efforts. Il faut se rappeler aussi et j'en terminerai là, que l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires qui assurent aussi, évidemment, un travail important, mais au cours de la journée, nous avons normalement en opérationnalité 360 sapeurs-pompiers qui doivent être mobilisés. Or, on tombe en dessous des 260 par jour, donc il nous manque 100 sapeurs-pompiers tous les jours entre 6 heures du matin et 18 heures. D'où l'intérêt aussi de recruter des sapeurs-pompiers professionnels pour assurer les départs parce que parfois, c'est bien difficile dans certains territoires. Mes Chers collègues, je vous remercie de votre bienveillance vis-à-vis de nos sapeurs-pompiers. Merci beaucoup.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe. Je confirme effectivement que le changement des tenues de feu aux nouvelles normes, c'est à peu près 1 000 € la tenue. Pour vous dire quand même qu'au niveau de Départements de France, le président Sauvadet a sollicité le ministre de l'Intérieur pour qu'on trouve une enveloppe pour nous aider à financer ce changement des tenues qui est impératif pour la sécurité de nos sapeurs-pompiers. Nous avons terminé sur la partie des solidarités et du SDIS, j'ouvre maintenant les débats pour ceux qui souhaitent prendre la parole. Vous avez la parole. Je vois une main se lever, celle de Benjamin Vételé à qui je vais donner la parole.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. Je commencerais peut-être par dire à Philippe Sartori avec sa présentation du rapport à quel point nous partageons à la fois ses mots, son ambition et son engagement en faveur de nos sapeurs-pompiers volontaires. Je pense qu'il y a là un consensus important et qu'il faut saluer et souligner, donc merci à Philippe et à l'ensemble des sapeurs-pompiers du Loir-et-Cher pour le travail qu'ils exercent. Effectivement je pense qu'à minima, les engagements budgétaires qui sont pris sont importants. Pour le reste des dossiers qui ont été présentés, je ne voudrais pas déranger cette espèce de grand satisfecit, tant je me dis que tout est parfait, donc effectivement peut-être que vous nous avez rendu service en nous empêchant de déposer nos amendements, Monsieur le président, puisque je ne

vois pas finalement quand je vous écoute à quel point on aurait des choses à rajouter. Alors, il y a quelques chiffres dans le rapport qui ne sont pas complètement en cohérence avec ce qui a été présenté, mais je ne doute pas qu'on puisse changer les chiffres pour rendre le propos encore plus fort.

Je voudrais souhaiter beaucoup de courage à Florence Doucet, parce que je partage son intervention sur le champ de l'enfance et de la famille. Je souscris à tout ce qui a été présenté, à toutes ses ambitions. Je lui souhaite du courage évidemment parce qu'avec un budget en baisse de 1,6 % et une diminution de crédits d'un million d'euros sur ce chapitre, cela ne va pas forcément être évident de mettre tout cela en place, mais en tout cas, bravo à Florence. Évidemment les moins 3 millions qui existent sur les MECS, ce n'est pas complètement évident pour faire coller ce chiffre et le discours de Florence, mais je ne doute pas qu'elle y arrivera. Évidemment, la baisse de 80 000 € sur les frais de scolarité d'internat et d'habillement et d'argent de poche des jeunes de l'ASE, je pense qu'on a là une économie substantielle pour le département de 80 000 € sur l'argent de poche des jeunes de l'ASE, mais tout cela, j'en conviens, ne colle pas forcément avec le discours, donc je ne serai pas beaucoup plus long. Évidemment sur l'ACESM et la prévention spécialisée, compte tenu du fait que notre amendement est tombé, je ne pourrais pas dire que je considère que l'action des services de prévention spécialisée participe pleinement des missions d'accompagnement social du département ; qu'elle est par ailleurs un levier majeur pour les actions de lutte contre la délinquance et que sur ce point de la prévention spécialisée, la convention tripartite entre le département, l'ACESM et la ville de Blois, qui a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2026 et qui a fait l'objet d'une mission d'évaluation par les services du département, aurait peut-être (dans l'esprit de la prolongation de la convention et dans l'attente des résultats de l'évaluation) dû permettre la reconduction des crédits relatifs à la prévention spécialisée au même niveau qu'en 2025. Parce qu'il y a là une baisse de 200 000 euros. Et évidemment je ne pourrais pas défendre l'idée que nous aurions pu proposer de remplacer le paragraphe budgétaire comme suit « *Actions de prévention spécialisée : il est proposé d'inscrire 1 000 001 euros de crédits au titre de la participation au fonctionnement des équipes de prévention* ».

Je pense que c'est un amendement qui aurait pu faire consensus, mais évidemment je ne le présenterai pas. Voilà sur ce grand chapitre. Je ne relèverai pas non plus la baisse, sur la présentation qui est faite du chapitre de la santé, que j'imagine être de 118 000 €. En tout cas dans la présentation du rapport sur les subventions en faveur des aides médicales.

Je resterai donc plutôt sur la note positive de mon soutien aux propos de Philippe Sartori, le reste étant peut-être un peu trop dérangeant.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur la santé, il n'y a pas de baisse. Simplement sur l'accompagnement, la construction et l'extension des maisons de santé pluriprofessionnelles, on a baissé un peu le budget parce qu'on a déjà maintenant 18 MSP et je pense qu'on n'est pas loin d'obtenir le maximum qu'on puisse obtenir en maisons de santé pluriprofessionnelles dans le département de Loir-et-Cher. Je ne peux pas te laisser dire que sur la santé, le département n'est pas proactif. J'y mets beaucoup de cœur avec Bruno Harnois et l'ensemble des services.

Concernant les missions du champ de prévention spécialisée, effectivement tu le rappelais, il y a une mission d'évaluation. Elle n'est pas terminée, elle est en cours. Il y a également des réflexions qui vont être portées au niveau national, notamment par la Haute autorité de santé qui, en 2026, publiera un référentiel de bonnes pratiques en prévention spécialisée. Il sera donc possible, en cours d'année, de reconsidérer le montant global de l'aide budgétaire dédiée à la prévention spécialisée.

Sur la politique de l'enfance, l'augmentation des dépenses sociales globalement, mais je voulais te dire aussi, tu n'as peut-être pas fait attention tout à l'heure dans mon propos après la rencontre de la ministre de la Santé, il y a des enveloppes budgétaires concernant les soins qui seront prises

intégralement par l'assurance-maladie et qui ne seront plus financés par le département dans le dispositif "Pégase" et "parcours de santé adapté". Florence va compléter mon propos.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je n'avais pas parlé de cela, Monsieur le président.

Madame Florence DOUCET

Benjamin, je te remercie pour tes mots d'encouragement. Je remercie surtout l'ensemble des services d'aide sociale à l'enfance, l'équipe de la DEF. Tu as raison, ils ont bien du courage. Juste revenir sur la prévention spécialisée et dans l'espoir d'apaiser tes inquiétudes. Effectivement on avait construit ce budget initialement à la fois parce qu'on a mené une opération d'évaluation de politiques publiques et je pense que cela va toujours dans le bon sens quand on lance les évaluations. On le doit aux Loir-et-Chériens. On avait eu des échanges avec la ville de Blois et on pensait initialement revoir effectivement les choses concernant l'ACESM. La mairie de Blois voulait reprendre cela à sa charge, finalement on va repartir avec l'ACESM, donc effectivement on avait une baisse de 200 000 euros, qu'on réinjectera en 2026, Benjamin.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne vois pas d'autres mains se lever. Nous allons passer à la thématique des routes, collèges et environnement. Quatre dossiers seront présentés : les mobilités ; le patrimoine et les bâtiments ; l'éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur ; l'environnement, l'aménagement et le développement durable. Je donne la parole à notre vice-président Pascal Bioulac pour les mobilités.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Au titre de notre politique de mobilité, il vous est proposé pour 2026 une inscription budgétaire de 35 millions d'euros, dont 27,7 millions d'euros en investissements et 7,2 en fonctionnement.

Ces moyens traduisent l'ambition constante du département en faveur d'infrastructures sûres, performantes et adaptées aux nouveaux usages. Ils permettront d'assurer l'entretien, la modernisation et l'aménagement de notre réseau routier, tout en poursuivant le développement des voies vertes au service des mobilités actives et du cadre de vie des Loir-et-Chériens.

Un premier point nous amènera sur la maintenance des routes avec tout ce qui est études ; diagnostics ; convention de maîtrise d'ouvrage unique ; les travaux d'entretien de voirie, qui sont quand même un gros poste budgétaire qui permet le développement de l'économie dans notre territoire ; la poursuite du schéma poids-lourds et les petits aménagements de sécurité ; mais aussi les opérations de sécurité, avec un gros chantier cette année sur le rond-point près de Noyers ; et enfin, l'entretien et le renouvellement des abribus.

En 2026, pour cette première partie, c'est un peu plus de 22 millions d'euros qui seront consacrés à la maintenance et à la réparation des chaussées et des ouvrages d'art, incluant le renouvellement de la flotte d'engins et des véhicules de service. Cet effort soutenu garantit la pérennité d'un patrimoine routier globalement en bon état et témoigne de notre vigilance face aux enjeux de sécurité et de durabilité.

Ce budget permettra notamment la réouverture complète de la RD 17 à Seigy, qui est enfoncée avec la berge qui a lâché dans le lit du Cher. Nous sommes actuellement dans les phases d'autorisation pour pouvoir intervenir dans le lit de la rivière. La RD 751, chère à notre amie Geneviève à

Chaumont-sur-Loire, pour les éboulements qui ont eu lieu l'année dernière, et qui sont fortement attendus, chère Geneviève, je le sais. Il accompagnera également le lancement du chantier majeur de la RD 15 entre Mer et Talcy où effectivement l'investissement du département est primordial. La route est en très mauvais état. Pour situer, c'est la route qui permet d'accéder à la ferme de la Motte où beaucoup de monde va se faire prendre en photo, mais peu de monde paye la route. C'est là une opération structurante face à l'augmentation du trafic des poids-lourds générée par l'activité économique de cette excellente installation qu'on se félicite d'avoir dans notre département. Je reviens aussi sur la création du giratoire dans le cadre des opérations de sécurité à Noyers et Châtillon afin de renforcer la sécurité de ce secteur accidentogène, notamment lié à l'activité de la viticulture.

Une enveloppe spécifique pour la maintenance des ouvrages d'art pour bien sûr les surveillances et les études, les chantiers de remise en état, les réparations courantes et ce, malgré le retrait d'une bonne initiative de l'État l'année dernière avec une enveloppe qui nous avait été octroyée d'un peu plus de 400 000 €, mais je ne me rappelle plus du nom de l'enveloppe, cher Cyrille.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

Il s'agit de la TEITLD, la taxe pour l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, qui a été supprimée au budget 2026.

Monsieur Pascal BIOULAC

On n'a donc pas besoin de retenir l'acronyme, puisqu'on a eu un éphémère versement de 400 000 € qu'il faut compenser différemment cette année, mais on maintiendra nos engagements. Comme l'État a donné à tous les départements une leçon de gestion des ouvrages d'art via la lettre du CESE, cette semaine ou la semaine dernière, où on nous incitait à être encore plus réactifs et qu'on avait un patrimoine qui se dégrade, sauf qu'ils n'ont pas dû visiter les bons ouvrages ou peut-être qu'ils se sont trompés de pays, d'ailleurs. Cette enveloppe dédiée permettra d'engager ou de poursuivre les travaux essentiels notamment sur le pont de Villeneuve à Montrieux, le pont François Mitterrand à Blois, ainsi que la reconstruction du pont du Grand Méan à Salbris et bien sûr les travaux notamment d'études à lancer sur les ouvrages de Montrichard et le grand pont de Chaumont-sur-Loire. Sur les grands projets routiers, nous pouvons citer l'enquête publique sur la déviation au sud de Contres qui est lancée ou qui va être lancée ces jours-ci. Elle concrétise une attente ancienne du territoire, cher Jacques et chère Élodie, et les études relatives à la voie de contournement de la Chaussée-Saint-Victor, chère à notre ami Stéphane, qui se poursuivront également en intégrant les enseignements de la concertation publique. Et là aussi, le département agira pour le développement économique. Il est important de le préciser.

Le troisième point nous amènera sur l'agence technique départementale, les opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le département, les dotations départementales des mobilités alternatives et le volet touristique, qui sont plus consacrées aux mobilités alternatives en général. Cette année 2026 sera marquée par l'avancée décisive du chantier de la passerelle sur la Loire, projet emblématique de ce mandat, soutenu par nos différents partenaires et cofinanceurs, est-il utile de le rappeler, mais c'est mieux en le disant, l'État, la région et Agglopolys. Les travaux entrent désormais dans une phase visible et structurante, avec la fin de l'estacade et le début des sécurisations des piles (travaux de consolidation et de surévaluation des piles) et les phases à venir d'assemblage et de lancement de la charpente métallique. Le résultat final confirmera la qualité architecturale du projet et l'intérêt territorial de cet ouvrage.

Enfin, 1,3 million d'euros sera consacré aux mobilités alternatives avec le démarrage de la liaison Chailles-Les Montils. Le développement d'itinéraires touristiques structurants, ainsi que le maintien de notre engagement dans les comités d'itinéraires, notamment pour les voies interdépartementales, et une enveloppe de 250 000 toujours proposée au titre de la dotation départementale des mobilités alternatives, la fameuse DDMA qui vient compléter le dispositif avec la

DDSR et la DDAD.

Comme vous pouvez le constater, malgré ce contexte difficile politiquement, même si on nous a retiré un peu d'argent, notre politique de mobilité demeure ambitieuse et cohérente et résolument tournée là aussi vers l'avenir avec une enveloppe qui ne baisse pas, et qui nous permet de maintenir des travaux et de continuer la politique qui avait été lancée sous les mandats précédents de mon collègue et ami Bernard Pillefer, en se disant qu'il ne faut pas laisser tomber les routes sinon ce sera catastrophique et très difficile à rattraper. Merci, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le vice-président, cher Pascal. Je vais donner maintenant la parole à Claire Foucher-Maupetit pour deux dossiers. Tu enchaîneras patrimoine et bâtiment et ensuite tu conserveras la parole pour nous présenter les politiques éducation, jeunesse et enseignement supérieur.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, pour l'année 2026 je vous propose donc d'approuver l'inscription de 15,3 millions d'euros dont 9,9 pour l'investissement et 5,4 millions d'euros pour le fonctionnement. On réaffirme notre engagement en faveur des élèves, de la communauté éducative, en maintenant le cap de notre programme de rénovation des collèges. Sujet ô combien prégnant et important pour notre département. Ainsi après l'achèvement – vous le savez, je l'ai évoqué tout à l'heure dans le budget, la présentation du BP – de la restructuration du collège de Neung-sur-Beuvron en fin d'année dernière, les travaux importants de chantier de rénovation du collège de Veuzain-sur-Loire vont se poursuivre et la rénovation de l'externat sera achevée en début d'année 2027. Cette année également est marquée pour les collèges avec le lancement de la réhabilitation totale du collège Honoré de Balzac à Saint-Amand-Longpré et concernant les autres bâtiments parce qu'il n'y a pas que les collèges, des travaux sont prévus notamment avec la rénovation du centre d'exploitation de Montoire-sur-le-Loir, la poursuite du programme immobilier de la nouvelle territorialisation de l'action sociale avec le projet de nouveaux locaux sur les secteurs de Romorantin et de Selles-sur-Cher. Par ailleurs évidemment en 2026, on poursuit les maisons départementales des solidarités à Salbris et à Montrichard et des travaux dans les maisons de Fréteval et de Mondoubleau vont démarrer. Donc vous le voyez, des travaux importants sur l'ensemble du département. Il est donc proposé l'inscription de 2,7 millions d'euros au titre de la maintenance et de l'amélioration des bâtiments, ce qui démontre notre volonté de maintien en bon usage de notre patrimoine. C'est comme les routes, il faut faire des travaux régulièrement si on veut qu'il soit en bon état. Le budget de fonctionnement de nos bâtiments au titre de 2025 s'établit à 5,5 millions d'euros. Ont été intégrées les évolutions récentes du coût des énergies. Comme vous pouvez le voir, Chers collègues, notre département, dans une période de forte contrainte budgétaire, sait garder une politique de patrimoine ambitieuse surtout et principalement en faveur de la communauté éducative, pour nos agents et l'ensemble de nos collégiens.

Je poursuis avec le dossier n° 2 qui concerne l'éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur. En 2026, l'engagement du département en faveur de la jeunesse reste entier puisque tous les projets pédagogiques que nous proposons aux collèges sont maintenus. Sans parler évidemment des projets et du travail de sectorisation que nous menons ardemment. À titre d'exemple, huit collèges bénéficieront des ateliers « protège ton dos », quatre collèges de « santé dans l'assiette », grâce au maintien du budget en lien avec le plan santé 41. Afin d'optimiser la gestion financière des collèges, il a été décidé de réduire les fonds de roulement et on l'avait évoqué, cela a été travaillé en très bonne harmonie avec les principaux des collèges, à 75 jours. Je remercie les collègues d'avoir voté à l'unanimité cette décision lors de la commission permanente du 16 octobre dernier, ce qui facilite les choses après quand nous sommes dans les conseils d'administration des collèges, et de l'avoir porté dans l'ensemble des CA du département. Ce changement a été globalement bien compris par les chefs d'établissements, les enseignants, mais également les parents d'élèves. Les collèges vont poursuivre leurs projets, puisant

simplement dans leur épargne, sans conséquences négatives sur leur capacité à mener les actions en faveur des élèves qui leur sont confiés.

Un effort est également demandé aux collèges privés, suivant le principe de parité et ainsi les réfections sur fonds de roulement sont répercutées sur le forfait d'externat, tout en tenant compte évidemment des charges spécifiques des collèges privés comme les dépenses énergétiques. Par ailleurs, les investissements informatiques sont désormais intégrés aux dépenses subventionnables au titre de la loi Falloux.

Le transport scolaire des élèves en situation de handicap demeure une compétence essentielle pour le département avec un budget de 3 millions d'euros en 2026. L'effectif est en hausse puisque ce sont près de 500 élèves maintenant qui sont transportés.

Pour l'enseignement supérieur, notre soutien également à l'INSA et à l'antenne universitaire de Blois se poursuivra avec un budget de 192 400 € pour le fonctionnement.

Pour conclure, je tiens à saluer les progrès réalisés également par nos chefs de cuisine pour une alimentation de qualité dans les collèges. On dépasse aujourd'hui les 30 % de produits Egalim dans les assiettes des collégiens, soit une progression de 13 points en un an. Le respect de la loi Egalim, on y travaille, il est donc atteignable et on le fera sous peu. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je vais me permettre de rappeler que l'on consacre en moyenne, par an, 2 540 € par collégien, ce qui nous place dans le top 10 des départements qui investissent le plus pour les collégiens, nos enseignants et nos personnels. C'est un bon point que l'on peut donner au département. Nous allons passer à Philippe Mercier, qui va nous présenter le dossier sur les politiques environnementales et sur l'aménagement rural.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci, Monsieur le président. Mes Chers collègues, en dépit des contraintes budgétaires actuellement subies par les départements, le Loir-et-Cher poursuivra résolument en 2026 ses politiques en faveur de l'environnement et de l'aménagement rural avec un budget de plus de 8 millions d'euros en investissement et 2,6 millions d'euros en fonctionnement. Dans ce rapport, vous trouverez également comme chaque année les budgets annexes du laboratoire départemental d'analyse et du service qualité de l'eau à hauteur de 3 millions d'euros comme Claire vous l'a présenté tout à l'heure et qui sont deux organes importants dans notre politique de préservation de l'eau et de sécurité alimentaire. Ils apportent d'importants services aux territoires et jouissent auprès de nos partenaires d'une réputation de qualité, de proximité et d'efficacité.

Parmi les nombreuses actions qui seront mises en œuvre en 2026, je veux mettre en avant quatre actions. Les aménagements et les actions sur l'ensemble de nos 28 espaces naturels sensibles se poursuivront en 2026 dans le cadre du déploiement des préconisations du nouveau schéma départemental approuvé en 2024. L'intégration d'un nouvel espace naturel sensible à l'aval limitrophe de la réserve naturelle nationale de Grand-Pierre et Vitain sur la commune d'Averdon. L'action de parrainage « un collège, un ENS », avec 13 conventions de partenariats déjà signées va se poursuivre en 2026, permettant ainsi à des collégiens de participer à des actions et des animations directement en lien avec les ENS. Les différents événements organisés dans le cadre du « 41 par nature » se dérouleront sur toute l'année 2026 en collaboration avec nos partenaires dans le cadre d'un calendrier qui sera annoncé dans le *Loir-et-Cher Infos* d'avril prochain. J'en profite pour vous informer de l'animation ouverte au grand public sur les zones humides, organisée samedi prochain à Averdon. La veille, ce seront trois classes de collèges de Blois qui seront reçues avec des ateliers avec visite au Petit Vitain dans le cadre de la Journée

mondiale des zones humides.

J'en viens maintenant au monde agricole qui traverse actuellement une passe très difficile et je réaffirme ici solennellement tout notre soutien aux éleveurs, maraîchers, céréaliers, arboriculteurs, viticulteurs de notre territoire. L'engagement des actions prévues dans l'agenda 41 Agri 2030 pour accompagner la transition de l'agriculture et de l'alimentation se poursuivra en 2026, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les acteurs impliqués. L'action en faveur du maillage vétérinaire mise en place en 2024 via le « plan veto 41 » sera également reconduite afin de poursuivre notre soutien à la pratique des soins sur les animaux de rente dans une période particulièrement compliquée pour le monde de l'élevage.

Dans le cadre de nos compétences départementales d'aménagement foncier, il vous est proposé de réaliser une pré-étude d'aménagement foncier sur la commune déléguée de Membrolles. En novembre dernier, un appel d'offres a permis de sélectionner le cabinet de géomètres qui a été retenu pour cette étude et les premières rencontres avec les agriculteurs et la commune sont en cours de programmation.

Enfin, concernant notre soutien au territoire et à l'investissement local, la dotation départementale de solidarité rurale, dite DDSR, et la dotation départementale d'aménagement durable, dite DDAD, sont renouvelées avec le maintien des dotations antérieures en autorisations de programme comme en crédits de paiement, à hauteur de 5,5 millions d'euros pour la DDSR et 2 millions d'euros pour la DDAD. Ces 7,5 millions d'aides génèrent 25 à 30 millions de commande publique pour nos entreprises du territoire et du département. Dans ce contexte financier actuel, le Loir-et-Cher devient presque l'exception française pour son soutien aux territoires ruraux, aux collectivités et au monde économique.

Dans le cadre de la promotion des produits locaux, je ne pouvais pas ne pas goûter au plaisir d'intervenir sur le prochain comice agricole programmé les 19, 20 et 21 juin prochains à Vallée-de-Ronsard donc sur la commune de Tréhet, organisé conjointement par la société départementale d'agriculture 41, la communauté d'agglomération Territoire Vendômois et la commune. Bien sûr le département y apporte un soutien majeur important et nous ferons la promotion auprès du grand public des productions agricoles du Loir-et-Cher. J'aurai plaisir à vous accueillir pour ce bel événement qui se prépare déjà. Cette promotion se déclinera aussi pour nos collégiens dans le cadre des journées « Alimentation » programmées en octobre prochain à Saint-Sulpice-de-Pommeray.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe, je suis sûr que ce prochain comice agricole sera un grand succès, je n'en doute pas. Un petit mot juste sur l'Agenda 41 Agri 2030 qui était un peu en stand-by suite à l'élection de la Chambre d'agriculture. J'ai relancé le nouveau président et nous allons reprendre les travaux avec les services sur cet agenda 41 Agri 2030 et d'ailleurs ils ont même quelques propositions à nous faire, ce qui peut être tout à fait pertinent. Merci, Philippe. Nous allons maintenant terminer la partie qui concerne les routes, les collèges, les bâtiments, l'environnement, l'agriculture. Si vous souhaitez faire une intervention avant de passer à la prochaine thématique. Je ne vois pas de main se lever, donc nous allons passer maintenant à la thématique suivante. Ha je n'avais pas vu. Benjamin ? Tu n'as pas été assez réactif, cela m'étonne de toi.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Non, je n'ai pas été réactif, Monsieur le président, parce que vous n'étiez pas clair sur votre chapitrage.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'ai demandé s'il y avait des interventions, tu n'as pas levé la main immédiatement, j'en suis désolé Benjamin. Je te réponds tout de même.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je n'ai pas compris votre chapitrage.

Sur la question des mobilités et des collèges. D'abord on se réjouit et on se satisfait en tout cas de l'augmentation des dépenses d'investissement sur les mobilités. Je rappelle qu'il y avait eu un très net recul l'année dernière de près de 5 millions d'euros, donc effectivement pouvoir faire un peu de rattrapage sur ce chapitre, c'est quelque chose qui est intéressant. On a deux regrets que nous avons traduits dans les amendements que nous déposons.

Un regret sur la sécurité routière d'abord puisque dans un contexte où la mortalité sur les routes du département a été très importante en 2025, il ne nous semblait pas opportun de diminuer de 13 % l'enveloppe consacrée aux petits aménagements de sécurité. Au contraire, il y avait sur ce sujet, qui je pense peut mobiliser tous les conseillers, peut-être la nécessité d'un investissement supplémentaire, même si j'entends les autres opérations de sécurité qui ont été rappelées par Pascal. En tout cas, 13 % sur les petits aménagements de sécurité en moins, cela ne nous semble pas opportun.

Et puis l'autre regret que nous avons sur ce chapitre des mobilités, c'est que malgré le rattrapage que vous faites cette année sur les baisses de l'année dernière, il y a quand même encore un grand brûlé de cette politique publique, c'est les mobilités alternatives. Nous étions sur 2,2 millions d'euros engagés sur les mobilités alternatives jusqu'en 2024. L'année dernière l'enveloppe avait été baissée à 500 000 euros. Et cette année, vous proposez de l'abaisser à 250 000 €. On est donc sur une trajectoire qui nous amènera à la disparition totale de l'engagement du département l'année prochaine sur cette politique publique et c'est un regret que nous avons parce qu'évidemment il n'y a pas de mobilité équilibrée sur notre territoire s'il n'y a pas aussi le soutien aux mobilités alternatives. Vous en aviez fait un marqueur du début de votre mandature et c'était une bonne chose. C'est donc véritablement dommage de continuer à taper sur les mobilités alternatives tant on sait qu'elles sont une solution du quotidien, que le soutien à la passerelle sur la Loire était aussi présenté comme étant un moyen de développer les mobilités alternatives et là aussi les chiffres ne trompent pas. C'est donc un regret. C'était le sens de deux de nos amendements qui, j'imagine, auraient pu faire l'objet d'un consensus dans l'assemblée.

Ensuite, sur la question des collèges, je vous l'avais dit publiquement, on vous remercie et on salue la création de l'autorisation de programme sur la cité scolaire Camille Claudel, c'est une discussion que nous avons eue à l'assemblée, c'est porté avec beaucoup de force et beaucoup d'énergie par Claire Foucher-Maupetit et les services du département. Donc nous les remercions. C'est aussi important de le rappeler.

Un regret sur le chapitre des collèges, les crédits de maintenance qui sont en léger frémissement par rapport à l'année dernière et je rappelle que là aussi, ils avaient été baissés de manière significative puisqu'on était à 1,9 million en 2024 et que nous sommes à 1,2 million cette année. Pascal Bioulac l'a très bien dit sur les routes, la question de la maintenance est un sujet important et je pense que ne pas remettre ces crédits de maintenance sur le patrimoine des collèges est regrettable, et d'ailleurs on en entend parler dans nos conseils d'administration. Dernier élément, là aussi un soutien à l'initiative de Claire Foucher-Maupetit sur la restauration scolaire et l'incitation sur l'augmentation des produits Egalim, il y a un progrès qui a été fait, mais on a encore beaucoup de chemin à faire et je peux vous dire que par exemple sur les collèges de notre canton, on est malheureusement beaucoup trop bas, donc c'est quelque chose qui est important également de dire publiquement. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le conseiller départemental.

Première observation en réponse sur la voirie, on passe de 23,7 millions d'euros qui étaient inscrits au budget 2025 à 26,9 sur le budget 2026. On ne peut donc pas parler de baisse.

Concernant la gravité des 30 morts, je partage tout à fait ton analyse, simplement je précise que nous avons eu 23 décès sur nos routes départementales et le 16 octobre, je vous rappelle que notre vice-président en charge des routes, Pascal Bioulac, a vraiment réalisé un diagnostic qui a été partagé par Monsieur le préfet, un diagnostic sans appel : ces accidents sont liés à un comportement dangereux au volant avec l'utilisation de stupéfiants, d'alcool, des vitesses excessives, l'utilisation du téléphone, le non-respect du code de la route et notamment des panneaux de-stop. Nos routes n'étaient pas en cause dans ces accidents.

Sur la question de la DDMA, je me permettrais quand même de te rappeler, cher Benjamin, qu'en CP du 16 octobre 2025, on a proposé au vote aux conseillers départementaux un abaissement du taux de la DDMA de 50 à 25 % pour tenir compte de la situation budgétaire du département et il me semble bien que le jour de cette délibération du 16 octobre 2025, le sujet a été voté à l'unanimité des élus présents, y compris par toi et par Hanan El Adraoui. Ce qui est donc contradictoire avec le dépôt de cet amendement puisqu'aujourd'hui le budget alloué à la DDMA en 2026 tient compte de cet ajustement.

Concernant les collèges, effectivement si on a baissé un peu le montant sur la maintenance, c'est tout simplement parce qu'on a un parc de collèges qui a été rénové, restructuré, donc on a moins de problématiques de maintenance dans ces collèges. D'autres interventions ? Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je serai très bref. Sur les documents budgétaires, je ne veux pas laisser à penser qu'on raconte des choses farfelues, il était inscrit 20 082 000 en maintenance du patrimoine routier sur le budget 2024 et il est inscrit 15 621 000 en maintenance du patrimoine routier sur le budget 2026. Donc il y a effectivement des baisses, même si j'entends que par rapport à l'année dernière, il y a un rattrapage qui est fait, je l'ai également dit dans mon intervention, mais qui ne permet pas de revenir à 2024. Sur la question de la DDAD, je pense qu'envisager une évolution de la modalité d'attribution ne signifie pas valider une baisse nécessaire de l'enveloppe pour les prochaines années.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Forcément, si l'enveloppe a diminué, elle n'est pas extensible. C'est mathématique, c'est un calcul assez simple. Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Je voulais juste attirer votre vigilance par rapport à l'entretien des routes et des fossés, avec cette problématique que l'on rencontre sur nos voies communales, mais qui impacte aussi les voies départementales, à savoir le déploiement de la fibre avec des opérateurs qui sont assez négligents. Sur mon canton, j'ai eu plusieurs signalements de fils de fibre qui sont directement dans les fossés, sans être enterrés, ce qui va générer au moment du fauchage des dommages sur la fibre. J'attire donc vraiment l'attention des services des routes sur la présence de câbles de fibre le long des routes départementales.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te remercie, je partage tout à fait ton analyse, Lionella. J'ai déjà alerté le directeur du SMO Val de Loire Numérique et je vais de nouveau le faire. C'est eux qui pilotent, ensuite ils actionnent les différents délégataires. Je vais donc de nouveau le relancer pour qu'il soit très vigilant sur cette question. Je ne vois pas d'autres questions. Je fais bien attention pour voir si je ne vois pas de main se lever, nous allons pouvoir passer maintenant à la culture, au Breuil, au sport et au tourisme, c'est la troisième séquence. 7 dossiers : développement touristique, attractivité du territoire, aérodrome Blois-Le Breuil et je vais commencer par donner la parole à Catherine, notre première vice-présidente.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, Monsieur le président. Mes Chers collègues, vous le savez, le tourisme occupe une place prépondérante dans l'activité économique de notre département. Nous sommes le premier département touristique de la région Centre-Val de Loire en termes de fréquentation. Afin de poursuivre cette politique en matière de développement touristique, une enveloppe de 1,5 million d'euros y sera consacrée, ainsi qu'un peu plus de 800 000 € au titre des mobilités touristiques. Cela permettra notamment d'accompagner le projet de réhabilitation et de redynamisation de la commanderie templière d'Arville, dont la nouvelle muséographie sera livrée à la fin du printemps. On a fait une visite hier et le chantier se déroule normalement. De poursuivre les opérations de promotion menées sous l'égide des marques Val de Loire et Sologne, ou encore de soutenir les actions conduites par nos partenaires privilégiés comme l'agence de développement touristique Val de Loire- Loir-et-Cher dont je tiens à souligner l'implication. Ces actions contribuent à conforter la dynamique touristique de notre territoire dont la saison s'étend désormais du début du printemps à l'entrée de l'hiver et qui fait de notre Loir-et-Cher le moteur du tourisme en Val de Loire. Je vous rappelle d'ailleurs que le tourisme génère des retombées économiques à hauteur de 960 millions d'euros sur notre département, soit près de 2 400 euros par habitant en Loir-et-Cher.

Concernant l'attractivité, près de 2 millions d'euros sont proposés pour les opérations destinées à conforter l'attractivité de notre territoire, que ce soit celles développées par l'agence d'attractivité BeLC, les travaux d'observatoire de l'économie et des territoires ou encore le maintien du commerce en milieu rural. Je voulais souligner, au-delà de son rôle dans le développement de la politique de santé, le soutien de l'agence d'attractivité à toutes les entreprises du département pour drainer les talents sur notre territoire.

Les crédits dédiés à l'aérodrome de Blois le Breuil dans le cadre de la société d'économie mixte à opération unique, la SEMOP, et du contrat de délégation de service public, et pour la gestion de l'aérodrome, outre la gestion courante, ont pour objectifs de positionner l'aérodrome comme un pôle de loisirs ouvert et décarboné, mais aussi de le positionner comme un lieu de formation des AFIS, je vous rappelle que les AFIS sont les spécialistes qui assurent le service de circulation aérienne, qui informent sur les informations de vol et d'alerte. Ce sont des professionnels qui manquent cruellement aux différents aérodromes de France et de Navarre, et c'est chez nous que va s'ouvrir une formation pour les AFIS. Conforter aussi et capitaliser sur le salon international de l'ultraléger motorisé ULM, poursuivre la réflexion pour de nouvelles activités dont l'événementiel et le développement d'activités économiques qui je le rappelle constituent une ressource aussi pour Le Breuil et améliorer la communication et rendre plus visibles les activités du Breuil. Concernant les investissements et la maintenance du site, il est proposé d'inscrire 200 000 € dédiés aux études, viabilisation de parcelles et aménagements nécessaires à l'installation d'entreprises ainsi qu'à l'amélioration globale des bâtiments. Enfin, une recette de 170 000 € est attendue dans le cadre de la rémunération au titre des dividendes des actionnaires. Je voudrais aussi à cette occasion souligner l'engagement de l'équipe du Breuil sous la direction de Frank Jouanic, c'est une toute petite équipe, les actions qui sont déployées sur le Breuil sont remarquables eu égard à la taille de cette équipe.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Madame la première vice-présidente. Je vais maintenant donner la parole à Tania, ensuite à Maryse. Tania à toi la parole pour la partie culture, patrimoine, archives départementales, médiathèque départementale.

Madame Tania ANDRÉ

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, nous traversons une période d'incertitude budgétaire qui impose des choix rigoureux. Nous l'avons bien compris, mais la rigueur, ce n'est pas le renoncement et je suis fière d'affirmer ici aujourd'hui que pour notre département, la culture, le sport et la vie associative ne seront pas des variables d'ajustement comme c'est le cas, hélas, dans beaucoup de collectivités. Dans une société où les liens se fragilisent, l'accès aux pratiques artistiques et sportives est au contraire le ciment indispensable de notre cohésion sociale. Pour nous donner les moyens de cette ambition, nous consacrerons ainsi 6,2 millions d'euros à nos directions opérationnelles que sont la culture, le sport, la vie associative, les archives et la médiathèque départementale. Ce montant, vous l'aurez compris, n'est pas seulement un chiffre, c'est un investissement dans l'avenir.

En matière de culture, nous poursuivrons ainsi nos actions de médiation artistique et culturelle auprès des jeunes notamment, telles que les labos des arts, les chantiers artistiques ou les résidences de territoire qui visent à éveiller et à offrir un accès précoce à la pratique culturelle. Nous collaborerons aussi avec des structures et équipes artistiques de qualité pour renforcer ces initiatives en complémentarité avec le schéma départemental des solidarités, mais aussi avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Concernant notre politique de sauvegarde du patrimoine, véritable identité de nos terroirs, nous continuerons de le valoriser notamment par un accompagnement renforcé de nos communes rurales, dépourvues bien souvent de ressources professionnelles.

Pour ce qui est des archives départementales, nous poursuivrons notre projet d'établissement qui court, je vous le rappelle, de 2021 à 2027 avec l'élargissement de la collecte des archives électroniques et la mise en route de nouveaux fonds sur archive41.fr. Des actions de médiation et de valorisation seront également proposées avec des expositions comme la très belle exposition qu'il vous est proposé de découvrir actuellement sur le site des archives sur la santé, mais aussi avec la publication du catalogue « Trésors d'archives ».

Du côté de la médiathèque départementale, nous continuerons de développer le réseau de lecture publique avec un programme ambitieux de 137 800 euros pour accompagner les projets des communes et des intercommunalités. Nous continuerons également de proposer une programmation culturelle riche autour des festivals que vous connaissez bien : Média'Tech, Raconte-moi, Amies Voix et mettrons à disposition des outils d'animation variés, adaptés à tout public, notamment aux personnes en situation de handicap ou en difficulté face à l'écrit ou au numérique, cela a déjà été dit. Enfin, la réflexion sur le futur bâtiment qui regroupera la médiathèque et les archives départementales donnera lieu à un nouveau projet culturel scientifique pour la période 2026-2030.

Pour conclure, en cette période anxiogène et budgétairement difficile, nous l'avons bien compris, je ne résiste pas à vous citer André Malraux qui a fait beaucoup pour la culture notamment dans son rayonnement à l'international et qui nous disait avec justesse : « *La culture est ce qui répond à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur la terre* ».

Merci. Je passe le relai à Maryse.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania, très belle citation.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci Tania, merci Monsieur le président. Chers collègues, s'agissant des sports et de la vie associative, 2026 confirmera les ambitions du département en matière sportive. Qu'il s'agisse de haut niveau, des comités sportifs départementaux, des manifestations sportives ou encore du sport scolaire et périscolaire, notre engagement financier demeurera massif. Au-delà de ce soutien, notre collectivité s'affirme comme acteur de terrain engagé dans la promotion du sport et du para-sport. C'est ainsi que la journée « Fête du para-sport », les « Collégiens 41 » ou encore la semaine du sport seront reconduites. Dans le cadre de l'héritage des Jeux de Paris 2024 et de la très belle dynamique instaurée en Loir-et-Cher, notre collectivité, en collaboration avec ses partenaires, pourra déployer de nouvelles initiatives. 2026 sera également marquée par le déploiement progressif des actions en faveur de la vie associative et du bénévolat adopté le 15 janvier dernier. Forte de son succès lors de sa première édition en décembre 2025, la journée ressource « Les essentiels associatifs » sera reconduite. Le chèque sport culture sera également reconduit pour la quatrième année consécutive, confirmant ainsi son rôle essentiel auprès des familles.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania, merci Maryse. Nous avons terminé cette troisième thématique. Y a-t-il des interventions avant qu'on poursuive sur la quatrième thématique ? Geneviève.

Madame Geneviève REPINÇAY

Une question entre cette thématique et la suivante, à propos des Jardins de Chaumont qui est bien sûr sont le phare ineffable du canton de Blois 3. Je sais qu'il y avait une convention triennale qui est achevée, entre la Région et le département, d'où ma question : maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Cette convention est achevée et honorée financièrement. Pour 2026, nous sommes en attente d'une petite discussion avec la Région sur la convention Région-Département et on adaptera en fonction de la réponse de la Région. On y travaille, bien entendu. Il y a déjà des échanges avec la directrice générale.

Madame Geneviève REPINÇAY

Je l'ai rencontrée aux vœux à Chaumont.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous attendons aussi des réponses de la Région, mais on y travaille très sérieusement et les échanges sont tout à fait sereins. Y a-t-il d'autres interventions ? Je t'en prie, Marie-Hélène.

Madame Marie-Hélène MILLET

Merci. On peut se féliciter du maintien des dispositifs culturels dans notre département qui malgré les difficultés, on en est bien conscients, permettent d'animer notre territoire, principalement les petites et moyennes communes qui sont par exemple très fidèles à Festillésime et qui font travailler les artistes, il ne faut pas les oublier parce qu'ils sont souvent dans de grosses difficultés. J'ai deux questions. Dans le rapport, si Festillésime 41, Clap 41 et Estival'41 sont bien évoqués, je n'ai pas vu les

Musicales 41. Peut-être que c'est un oubli de ma part. Deuxième question, dans la multitude et la complexité des chiffres, je n'ai pas trouvé les budgets attribués à Clap 41 et Estival'41. Je ne sais pas où les trouver. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur les Musicales 41, elles seront bien sûr maintenues, mais c'est de l'achat de prestations. Estival'41, c'est pareil, c'est de l'achat de prestations. Clap 41, c'est fait en régie. C'est maintenu.

Madame Marie-Hélène MILLET

D'accord. Je voulais savoir parce qu'on cherche les chiffres et ce n'est pas facile à trouver dans le budget. Ce n'est pas dans les subventions ?

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

Non, c'est dans les prestations.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Les dispositifs sont maintenus bien entendu. Tu l'as souligné et je t'en remercie, le département est très investi sur ces politiques culturelles. En 2025, il n'y avait que quatre départements en France qui avaient maintenu leur budget, je ne sais pas ce que sera 2026, mais quand j'échange avec mes collègues à Départements de France, j'entends que sur la culture cela va beaucoup "sabrer", si j'ose m'exprimer ainsi. Dans le rapport, apparemment Clap 41 et Estival'41 sont bien cités. En tout cas, c'est maintenu.

Je ne vois pas d'autres prises de parole. Nous allons donc passer maintenant à notre dernière thématique, les ressources, l'innovation et les moyens de fonctionnement de l'administration. Nous abordons maintenant désormais ces thématiques avec quatre dossiers qui seront présentés par trois rapporteurs : la transformation numérique et les actions de communication que je présenterai ; les ressources humaines, innovation et qualité de service par notre vice-présidente Catherine Lhéritier ; la commande publique, les achats, la logistique, garage, conseil juridique et assurances par notre ami Yves Lecuir.

Transformation numérique. Mes Chers collègues, vous le savez, j'avais souhaité faire de l'année 2025 celle du numérique. Cette ambition s'est traduite par la concrétisation de projets phares pour notre collectivité ou structurants pour notre Loir-et-Cher. Permettez-moi de l'illustrer à travers deux exemples concrets. D'une part, la modernisation de notre environnement Web avec l'ouverture du nouveau site Internet de notre collectivité à la sortie de l'été, mais également celui des archives et de la lecture publique. D'autre part, par l'inauguration en mars dernier de la Cité du numérique, lieu hybride qui favorise l'appropriation des outils ou usages numériques tout en encourageant l'innovation ou la formation. Je vous rappelle qu'elle a été enrichie à l'automne par un escape game, les Gardiens du numérique, fruit d'un partenariat avec la CNIL et le groupe VYV. Ce sujet immersif destiné aux 9/16 ans permet de développer l'esprit critique et d'accompagner nos jeunes vers une citoyenneté numérique éclairée. En 2026, nous maintiendrons une politique volontariste dans ce domaine avec notamment une stratégie IA et de premières expérimentations. En parallèle, nous poursuivrons nos démarches de dématérialisation au service de la modernisation de notre administration et de ses actions ou l'ouverture de nos données. Les initiatives au sein de la Cité du numérique continueront également à s'enrichir avec l'appui de notre partenaire Loir-et-Cher Tech qui vient de fêter ses dix ans et la troisième promotion de la « F@brique numérique 41 » qui fera sa rentrée à l'automne prochain.

Je poursuis avec les actions de communication. Notre communication joue pleinement son rôle, elle est le levier indispensable pour transformer une institution administrative perçue parfois comme lointaine et technique en une collectivité humaine utile et réactive.

Après une année 2025 marquée par la refonte réussie de notre site Internet, désormais plus ergonomique et tourné vers les services, nous devons en 2026 poursuivre sur cette lancée pour informer et valoriser nos actions en faveur du territoire, de ses habitants tout en respectant le cadre de la maîtrise budgétaire. Il s'agira là de porter l'image de la collectivité à travers nos différents supports, magazine départemental, campagne d'affichage, événements, site Internet ou encore réseaux sociaux, pour n'en citer que quelques-uns. Dans un contexte de défiance envers les institutions et de fortes contraintes financières, nous devons faire preuve d'agilité pour communiquer encore mieux avec créativité et exemplarité. Pour conclure, je dirais qu'une communication structurée, accessible et responsable est la condition *sine qua non* pour porter nos priorités politiques, réaffirmer la force de l'échelon départemental et garantir la lisibilité de notre action sur l'ensemble du Loir-et-Cher. Je donne maintenant la parole à Catherine pour les ressources humaines.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci Monsieur le président. Mes Chers collègues, chacun le sait, les ressources humaines sont le socle de fonctionnement et de notre efficacité et la véritable force de notre action publique.

L'année 2025 a pleinement traduit l'ambition formulée l'an dernier : valoriser nos agents, préserver nos effectifs et investir dans leur développement, même dans un contexte budgétaire exigeant. En 2026, nous maintiendrons cette ligne directrice malgré les incertitudes et le contexte national. Les Loir-et-Chériens comptent sur nos services, notre présence et nos compétences. Je souhaite profiter de cet instant pour rendre hommage à l'engagement de nos agents qui œuvrent chaque jour dans leurs missions afin d'assurer la meilleure qualité de service à nos concitoyens. Pour citer Nelson Mandela, je rappelle que : « *Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès* ».

Je reviens maintenant à la dimension budgétaire, nous estimons que la pression qui s'exerce sur les départements découle principalement de l'absence d'autonomie financière réelle et du déficit de compensation par l'État des dépenses sociales obligatoires. Cette contrainte s'accroît d'année en année. Pour autant, nous restons fidèles aux principes qui fondent notre politique RH et notre exigence de qualité de service : renforcement de la gestion des emplois et des compétences, maîtrise des coûts et poursuite du travail engagé sur la réduction de l'absentéisme. Nous poursuivons en outre activement nos initiatives en faveur de la prévention et de la santé au travail. Notre orientation demeure inchangée, poursuivre l'investissement dans nos ressources humaines tout en mobilisant les leviers nécessaires d'économie. Avec une évolution maîtrisée de 1 % du budget du personnel, nous maintenons notre politique de promotion interne, d'avancement et de formation des agents tout en absorbant pour la deuxième année consécutive une nouvelle augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 % au 1^{er} janvier 2026.

En matière de formation et d'évolution professionnelle, nous consacrons une enveloppe de 418 380 euros au développement des compétences, cette somme traduit notre vision proactive face aux défis actuels et futurs, elle permettra d'accompagner nos agents dans les domaines stratégiques tels que l'intelligence artificielle, l'innovation, l'accompagnement au changement ou encore la gestion du changement managérial. Former, préparer, faire évoluer notre administration, c'est la voie de la solidité et de l'innovation que nous devons emprunter pour relever les défis de demain.

Je tiens à cet égard à féliciter dans leur engagement les équipes des relations humaines.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la première vice-présidente. Je vais donner maintenant la parole à notre collègue Yves Lecuir qui va nous présenter la commande publique, la logistique ainsi que les prestations juridiques et les assurances.

Monsieur Yves LECUIR

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, dans tous ces domaines, de la commande publique à la logistique en passant par le juridique, la gestion rigoureuse de nos ressources reste un enjeu central, surtout en cette période si contrainte.

En 2026, nous devons poursuivre nos efforts pour optimiser les processus, favoriser la durabilité et rationaliser les dépenses. Dans le domaine de la commande publique, la mise en œuvre du SPASER qu'on a déjà présenté ici même se poursuivra pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire l'intégration d'une considération environnementale dans tous nos marchés, l'intégration d'une considération sociale dans 30 % d'entre eux, et dernier objectif, nous visons 60 % d'achats locaux d'ici 2028. Quand on parle d'achats locaux, le périmètre n'est pas le département, mais la région. Tout cela en privilégiant l'économie circulaire. L'économie circulaire consiste à allonger la durée de vie des biens, à effectuer des achats issus du réemploi et à valoriser les biens en fin de vie. Par ailleurs, le département continuera de participer activement à la centrale d'achat Approlys Centr'Achats qui favorise la mutualisation et l'optimisation des achats pour tous ses adhérents. En ce qui concerne les assurances, après une forte hausse en 2025, les renégociations de contrats et les arbitrages techniques permettront pour 2026 un budget quasi stable à + 1 % seulement, reflétant l'évolution mécanique des contrats et permise aussi par un taux de sinistralité raisonnable. Ces orientations traduisent notre ambition d'un département exemplaire dans la gestion de ses ressources et dans sa capacité à innover au service de tous, qu'il s'agisse de nos agents, de la modernisation numérique ou de l'optimisation de nos moyens. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Yves. Y a-t-il des prises de parole avant que nous prenions la parole pour le vote de notre budget sur ce quatrième thème ? Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, sur ce chapitre et notamment sur le chapitre des ressources humaines, nous considérons qu'on a un sujet soit d'information et de chiffres portés à notre connaissance, soit d'insincérité.

Pourquoi ? Parce que prévoir une augmentation du budget de 1 % dans le contexte d'une hausse du taux de CNRACL, cela a été rappelé par Catherine Lhéritier, et dans le contexte habituel du glissement vieillesse technicité (évolution et déroulement de carrière des agents qui impactent mécaniquement la hausse la masse salariale), cela ne nous paraît pas tenable, sauf, sauf, à ne pas renouveler certains postes ou à tarder sur les remplacements de départs en retraite, en congé maternité. On a donc besoin de plus de transparence sur ce chapitre, je pense que les enjeux qui ont été pointés par Catherine Lhéritier ne sont pas tenables dans cette enveloppe budgétaire, cela faisait d'ailleurs l'objet d'un de nos amendements dans lequel effectivement nous nous rappelions qu'à la fois sur l'enjeu des conditions de travail des agents que sur les enjeux de la qualité de service au public, les moyens ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs et nous proposons effectivement un amendement avec une augmentation d'un peu plus de 1 500 000 € de l'enveloppe.

Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le conseiller départemental pour ces remarques. Comme le dit l'adage, « *quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me rassure* ». Alors que plus de 50 % des départements vont faire des plans massifs de suppressions de postes, ce qui n'est pas le cas du département de Loir-et-Cher. En région Centre-Val de Loire, par exemple, le Loiret a prévu 166 suppressions de postes à partir de cette année. Sur le budget ressources humaines, l'évolution de 1 % de la masse salariale est une prévision réaliste qui permet de couvrir nos obligations tout en maîtrisant les dépenses et en intégrant la hausse des cotisations CNRACL et également le glissement vieillesse technicité. Et puis nous bénéficions de l'effet noria, le renouvellement des effectifs en remplacement des agents expérimentés par des profils plus juniors génère des économies structurelles qui compensent les hausses mécaniques. Je te rassure donc, tous les dispositifs sont sanctuarisés, 1,4 million d'euros pour les remplacements, budget formation inchangé et maintien des tuilages de deux mois. Enfin, une étude vient de sortir et a été publiée cette semaine sur les RH, c'est un baromètre et les collectivités territoriales y révèlent que 87 % des employeurs de collectivités territoriales font de la maîtrise de la masse salariale une priorité et que moins de 50 % des collectivités envisagent actuellement de recruter, ce qui n'a jamais été aussi bas. Catherine, tu peux compléter ?

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, il faut bien resituer aussi tout cela dans le contexte des cinq dernières années où notre masse salariale a augmenté de 19 %, donc on ne peut pas nous accuser de ne pas valoriser cette force que sont les ressources humaines pour notre collectivité. Nous sommes passés de presque 64 millions d'euros en 2020 à 76,4 millions en 2025. Je ne peux donc pas entendre ce que tu nous dis. On a une vraie politique de ressources humaines, une vraie réflexion avec les équipes aussi pour améliorer nos organisations et rendre un meilleur service à nos concitoyens.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste une petite remarque d'ordre général sur les quatre thèmes qui viennent d'être évoqués. Dire qu'un certain nombre de questions que nous aurions pu poser l'avaient déjà été au préalable puisque nous nous entretenons régulièrement avant chaque session, et même avant chaque CP avec Cyrille, le directeur général des services et évidemment ton intermédiaire. Je voulais quand même vous remercier pour cela, pour cet échange et qui nous évite évidemment aujourd'hui de poser quelques questions pour lesquelles nous avons déjà les réponses. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel. Je m'y étais engagé, c'est absolument nécessaire et on continuera toujours dans cette voie d'échange. Je vous propose maintenant les prises de parole avant le vote. Qui veut commencer à prendre la parole ?

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le Président, mes Chers collègues, l'heure du vote du budget est revenue. Voici un an, nous avons, compte tenu du contexte national et international, des incertitudes et des craintes. Sont-elles levées ? L'année ne s'est pas avérée facile et nos craintes n'ont pas disparu, celles de voir nos dépenses croître plus vite que nos recettes. La volonté que nous partageons de conserver malgré tout un haut niveau d'investissement, est-il utile d'en rappeler les bienfaits sur l'économie locale et sur l'emploi, oblige à maîtriser globalement nos dépenses de fonctionnement. Mais, comme nous l'avons plusieurs fois fait remarquer au sein d'une enveloppe budgétaire définie, toutes les dépenses ne se valent pas. En distinguant dépenses obligatoires et celles de notre main, nous avons pu, Monsieur le président échanger avec vous et vos services, ce dont nous vous remercions. Certaines de nos remarques ou propositions ont

été entendues, mais il nous semble qu'il reste encore à faire. Dans le domaine des subventions, nous espérons toujours pouvoir disposer de dossiers complets par association pour mieux appréhender leurs évolutions et disposer aussi de la liste des demandes non honorées. Tout comme dans le domaine des solidarités, avec l'exemple de l'application de la loi plein emploi pour les allocataires du RSA. L'inquiétude exprimée par les professionnels sur ces nouvelles mesures prouve qu'au moins en amont des décisions, un examen attentif des conséquences aurait mérité d'être débattu. Car oui, il faut lutter contre toute forme de fraude, mais non, il ne faut pas que cela exclue des ayants droit trop fragiles. En conclusion, Monsieur le président, avec la satisfaction de la reconnaissance de certaines de nos demandes, mais avec la réserve du fait que nous aurions pu aller plus loin et qu'il reste des sujets en suspens, notre groupe s'abstiendra sur ce vote du budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Juste une petite réponse par rapport aux inquiétudes qui avaient été exprimées en dernière réunion, notre convention avec le CIAS d'Agglopolys n'est pas dénoncée, puisque j'ai reçu un message de son président aujourd'hui. Donc on maintient cette convention et il est très satisfait qu'à six mois, on puisse faire un bilan.

Monsieur Michel CONTOUR

Je suis très heureux que le fait d'avoir abordé le sujet ait pu commencer à faire bouger les choses.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je t'en prie Florence.

Madame Florence DOUCET

Juste une précision. Je mesure combien cela peut être nébuleux, la lecture de cette fameuse loi du plein-emploi qui je vous le rappelle, nous est imposée et s'impose à nous puisque c'est national. Il y a une confusion entre la fraude et ce volet sanction-remobilisation. La fraude, il faut prouver qu'il y a un caractère intentionnel, déjà. Personnellement je ne suis pas convaincue que la personne qui a 35 identités différentes, nous en ayons pléthore dans le département. Il peut y avoir des ajustements et des trop-perçus que l'allocataire doit rendre parce qu'il y a des problèmes dans la déclaration, et là, je n'appelle pas cela de la fraude, on n'est pas sur quelque chose d'intentionnel. Enfin, il y a ce fameux régime de sanctions dont la sanction-remobilisation. L'idée première n'est pas de dire : on met les gens en difficulté, on refuse le RSA. Ce n'est pas cela. L'idée c'est de se demander pourquoi on n'arrive pas à capter les gens sur les réunions collectives ? Je me souviens que la dernière fois, Benjamin, il me semble que le chiffre que tu avais annoncé était de 90 potentiels allocataires, 57 qui ne se rendaient pas aux réunions collectives : la question c'est pourquoi on n'arrive pas à les amener aux réunions collectives ? Le but, et c'est là tout le sens du mot accompagnement, c'est d'être là pour les encourager à aller sur ces temps à la fois d'échange, d'information. On est sur quelque chose qui doit être un accompagnement intensif, mais cela doit être individualisé aussi. Le vrai sujet pour moi est là aujourd'hui. Ce n'est pas de dire qu'on ne veut pas qu'il y ait de recours au droit parce qu'une personne qui ne se rend pas à une réunion collective, qui prend le téléphone et qui s'explique, qui dit : "aujourd'hui mon enfant est malade, je n'ai pas de solution de garde", naturellement on ne va pas lui mettre une sanction. On est vraiment sur du cas répété.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence, c'est très clair. Je vais donner la parole à Stéphane Baudu qui a demandé la parole.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, c'est moins pire que prévu, on a enfin un budget national et un peu plus de visibilité, même si tout n'est pas complètement décrypté dans ce budget national, mais comme tu l'expliquais dans tes propos introductifs, ne serait-ce que sur le DILICO, on sauve un peu notre budget. On voit bien qu'on a toujours des incertitudes nationales, et je vous fais le pari, Chers collègues, que l'année prochaine à peu près à la même époque on aura à peu près ici au niveau du département un budget identique et que le budget 2027 sera à peu près le même que le budget 2026, parce qu'on aura eu le même cirque au niveau national, les mêmes incertitudes, les mêmes arbitrages et que tant qu'on n'aura pas passé la présidentielle, on sera sur cette séquence-là.

On est donc sur un budget qui est contraint, qui est difficile à imaginer et à organiser même si on a pu anticiper un certain nombre de choses avec le fameux séminaire de septembre, avec un débat d'orientations budgétaires qui a été un peu plus en amont, mais malgré tout, le manque de visibilité contraint ce budget.

On avait eu effectivement un rapport d'orientations budgétaires, on a maintenant plutôt un budget de réaction budgétaire. Et c'est peut-être cela finalement, le point critique ou d'amélioration pour les prochaines années parce qu'effectivement quand on est en réaction, on réagit et on ne voit pas forcément beaucoup plus loin et c'est cela qui à un moment donné méritera un travail complémentaire.

Certes, président, vous allez me dire : oui, mais la visibilité n'est qu'à la fin de notre mandature, donc deux ans forcément il y aura des élections et peut-être une nouvelle assemblée départementale et qu'on ne peut pas s'engager effectivement au-delà de notre mandat. Malgré tout, on a besoin de vision et c'est vrai que quand je dis un budget à réaction, quand je regarde et pour reprendre les propos qui ont pu être tenus par mes collègues, c'est vrai que sur la politique des mobilités, on a été exemplaires, on l'est toujours, mais on voit bien que par réaction, on va supprimer ou réorienter, réorganiser, mais on a voté tous pour, on est bien d'accord. Mais par rapport à ceux qui attendent cela, notamment les collectivités, il n'a échappé à personne que fin mars début avril on aura des nouvelles équipes qui seront en mobilisation, aux responsabilités et qui attendront une visibilité, là effectivement le fait de dire, à un moment donné, on va loin et on a été – je le redis – particulièrement bons sur les mobilités douces, en tous les cas beaucoup mieux que les dernières mandatures, et cela mérite un peu de clairvoyance et peut-être un peu de précision par rapport à cela. C'est vrai d'ailleurs aussi, si je reste sur les échéances des municipales et des équipes qui seront déployées, sur le fait qu'aujourd'hui on maintient cette politique qui est utile et nécessaire d'aide, de dotations pour accompagner les collectivités sur leurs projets : est-ce qu'on sera en capacité d'accompagner cela pendant toute la durée de la mandature municipale ? Certes, je le redis, il y a l'échéance du renouvellement de l'assemblée départementale, mais là aussi, les maires nouvellement en place ou ceux qui seront renouvelés vont avoir besoin de visibilité et c'est là-dessus qu'on est certainement attendus parce que c'est ce qu'on demande à l'État. On demande cette visibilité, donc on a besoin peut-être à notre échelle de donner des signes, un peu plus de vision et un peu moins de réaction.

Voilà donc en termes de pistes d'amélioration et de critiques positives. Le seul point qui est un point un peu poil à gratter et sur lequel je rejoins Benjamin, c'est cette question effectivement du budget RH. Je ne doute pas de la volonté de l'assemblée départementale de maintenir, de contrôler et d'être rigoureux par rapport à son budget RH, mais d'un point de vue strictement technique, puisqu'on est un certain nombre à être en charge d'équipes municipales ou à travailler dans les intercommunalités, franchement ce 1 %, quand on sait qu'en dessous de 1,5, on a du mal à tenir ne serait-ce que les cotisations retraite, le GVT. Alors certes on peut faire de la lutte contre l'absentéisme, de la mutualisation, de la réorganisation de services, mais en dessous de 1,5 % d'augmentation de la masse salariale, c'est extrêmement complexe. Alors on va dire qu'on va donc être extrêmement bons, je vais être positif, mais je suis extrêmement dubitatif. Et pour conclure, puisque tu attends la conclusion, j'espère que le reste t'intéresse aussi tout de même, notre groupe votera pour ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Nous serons bien sûr très attentifs à ce qui se passe au niveau des RH, mais j'espère qu'on sera très bons. Juste par rapport à tes propos qui sont pertinents, l'État n'a pas de vision au-delà de 2026. Comment faire mieux, avoir plus visibilité alors que nous dépendons complètement des financements et des dotations de l'État ? C'est tout de même très difficile. Qui souhaite prendre de nouveau la parole ? Benjamin Vételé et ensuite Pascal Bioulac.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président, je serai assez bref puisqu'on a eu l'occasion de s'exprimer, vous l'avez compris. Sur la question des RH, sur la question des mobilités, sur la question aussi de la méthode aujourd'hui que j'ai trouvée cavalière de votre part puisque je rappelle qu'on aurait pu soumettre aussi nos amendements au vote. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget. Ce qui est dommage, je vous donne rendez-vous et je donne rendez-vous à la presse et au public au mois de juin quand on fera les ajustements budgétaires, puisque quand on propose par voie d'amendement ou de discussion, un montant total effectivement de 3 millions supplémentaires, je sais que c'est des dépenses qui de toute façon seront naturellement intégrées ou ajustées. Vous avez commencé d'ailleurs, j'en ai pris acte et je vous en remercie, par nous dire que la baisse de 200 000 € sur l'ACESM serait revue dans le courant de l'année. Il y aura des ajustements parce qu'il y aura des DM dans le courant de l'année, donc je pense qu'on aurait pu travailler plus sereinement sur ce sujet. Dont acte, vous ne l'avez pas souhaité. Je le regrette. Nous voterons contre ce budget et sur la question importante du RSA, nous y reviendrons à l'occasion du rapport sur le rapport d'activité et les projections sur l'action sociale.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monsieur le conseiller départemental, cher Benjamin. Je donne la parole maintenant à Pascal Bioulac, vice-président.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Je voudrais bien sûr abonder sur ce qu'ont dit mes collègues précédemment et je pense notamment à la formule retenue par notre ami Stéphane Baudu. On est effectivement dans des budgets à réaction, mais on nous impose aussi ces réactions. Sur la vision, je pense que, et c'est l'occasion pour moi de les remercier, les agents du département, qui tiennent les dossiers sous la houlette de notre ami Cyrille, les projets que l'on a votés, que l'on porte et qui ne sont pas des projets à un an ou à deux ans, mais qui sont des projets beaucoup plus longs. Je pense bien sûr aux espaces naturels sensibles, au dossier qui me tient particulièrement à cœur, les routes ou les pompiers. Il y a des grandes voies qui ont été tracées, effectivement il faut qu'on adapte nos budgets.

On peut aussi se féliciter malgré ce contexte difficile d'être passés de 2 millions d'euros de capacité d'autofinancement à 8 millions, il a fallu tout de même s'en occuper un peu. Donc merci à l'ensemble des agents qui ont tenu le cap et qui nous permettent aujourd'hui de maintenir nos investissements et peut-être un peu plus difficilement parce qu'on va avoir des charges d'emprunt un peu plus lourdes, et qu'on voit bien ce qu'il faut porter, mais en tout cas cela nous permet de tenir le cap sur les investissements essentiels pour les Loir-et-Chériens.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera donc ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président. Catherine Lhéritier pour l'UPLCI.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, Monsieur le président. Mes Chers collègues, l'examen du budget primitif pour l'année 2026 que Claire nous a brillamment présenté comme d'habitude est conforme à nos orientations budgétaires, elle l'a elle-même rappelé. Je voulais remercier l'ensemble des services qui ont contribué à la préparation de ce budget. Il s'inscrit dans la continuité de nos choix stratégiques en intégrant les réalités d'un contexte national marqué, on l'a tous rappelé, par l'incertitude et les tensions économiques. Malgré tout, ce budget est ambitieux, réaliste et volontaire pour notre territoire et pour les Loir-et-Chériens.

Je rajouterais aussi qu'il s'agit d'un budget de courage et d'adaptabilité. Il nous permet de tenir nos engagements envers les habitants, les agents du département et nos partenaires tout en préparant l'avenir. Je reviendrais sur ce qui a été dit aussi sur les RH, notre réflexion consiste aussi à faire évoluer nos moyens d'action. Cela a été rappelé, nos recettes évoluent peu et la prudence dont nous devons faire preuve dans les dépenses est bien évidemment le corollaire de cette évolution de nos recettes, puisque comme vous le savez, elles sont atones, alors que nos dépenses sont souvent la conséquence d'engagements pris pour notre compte par l'État.

S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, l'effort de maîtrise nous permet de consolider nos politiques publiques sans renoncer à nos engagements et je crois que c'est un élément important à souligner, puisque les solidarités, après cinq années d'efforts soutenus, stabilisent leur action, mais permettent de développer et de déployer notre schéma des solidarités et d'apporter des réponses concrètes aux publics fragiles. Je crois que c'est important et c'est un élément majeur de notre action. Sur les ressources humaines qui ont fait l'objet des échanges, ce que nous promouvons, c'est effectivement un équilibre délicat, mais nécessaire pour préserver notre force humaine. On mise beaucoup sur la formation, sur la réflexion et sur l'évolution de nos professionnels et nous travaillons très étroitement avec eux.

La jeunesse, la culture et le sport voient leurs crédits sanctuarisés, ces choix ne sont pas anodins dans un contexte de crise sociale, renoncer à ces leviers d'épanouissement et de cohésion serait un renoncement absurde au regard de l'essence de notre collectivité.

Avec les 58 millions inscrits en investissement, ce budget confirme notre engagement en faveur des grands projets structurants, mais aussi des entreprises de notre territoire. Nous ne renonçons pas non plus à notre rôle d'accompagnement des communes et des intercommunalités, cela a été souligné par Stéphane, mais je pense que c'est un élément important de notre politique et la dotation de solidarité rurale, la DDAD et la DDMA sont maintenues et c'est heureux pour le secteur du BTP qui, on le voit bien, accuse une fragilité et c'est un effort essentiel pour soutenir l'emploi local et les transitions écologiques et territoriales.

Mes Chers collègues, ce budget primitif 2026 s'inscrit pleinement dans la continuité de notre action. Nous continuons à consolider nos moyens en faveur de l'ensemble de nos compétences et nous confirmons nos ambitions d'investissement afin de maintenir notre action publique départementale de proximité, de solidarité, d'innovation et de soutien à l'ensemble de notre territoire et notamment de la ruralité.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la présidente, chère Catherine. Nous allons maintenant passer aux modalités officielles du vote. Y a-t-il des votes négatifs ? Je vois deux mains se lever. Y a-t-il des abstentions ? Quatre mains. Qui vote pour ce budget ? Je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le budget primitif 2026 consolidé s'équilibre à hauteur de **543 306 246 €** et se décline tel qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Budget principal	536 175 622 €	536 175 622 €
Budget annexe laboratoire départemental d'analyses	2 036 556 €	2 036 556 €
Budget annexe service qualité de l'eau	1 298 656 €	1 298 656 €
Budget annexe fonds solidarité logement	1 726 706 €	1 726 706 €
Budget annexe aéroport du Breuil	2 068 706 €	2 068 706 €
	543 306 246 €	543 306 246 €

Le niveau de vote du budget primitif, concernant le budget principal et les budgets annexes, est fixé au chapitre. Les chapitres sont présentés dans l'annexe à cette délibération.

ARTICLE 2 : Monsieur le président est autorisé à effectuer les virements entre chapitres à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

ARTICLE 3 : Traitement comptable de la reprise de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : Pour l'exercice 2026, il sera procédé à la reprise de la DDEC à hauteur uniquement des équipements scolaires, mobiliers, matériels scolaires et informatiques.

ARTICLE 4 : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées : Pour l'exercice 2026, il sera procédé pour le budget principal à la neutralisation totale des dotations aux amortissement des subventions d'équipement versées.

ARTICLE 5 : Participation du département au SDIS : Il est décidé de fixer la participation du département au SDIS à hauteur de 19 802 932 € en fonctionnement et de 2 000 000 € en investissement, montants auxquels s'ajoute une enveloppe de 142 500 euros à destination des communes employant des sapeurs-pompiers volontaires.

ARTICLE 6 : Le département reverse au groupement d'intérêt public maison départementale des personnes handicapées de Loir-et-Cher (GIP MDPH) la participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour son fonctionnement au titre de 2026, d'un montant estimé à 535 000 €.

ARTICLE 7 : Il est attribué une participation maximale de 840 000 € au titre du fonds de solidarité pour le logement pour l'équilibre de ce budget annexe en 2026. Cette participation sera versée en deux fois : un premier acompte de 50 % versé en début d'exercice 2026 ; le solde versé en fin d'exercice 2026 à hauteur du montant permettant l'équilibre des dépenses et des recettes relatives au budget annexe du FSL sur cet exercice, dans la limite de 50 % de la participation maximale attribuée.

ARTICLE 8 : Taux de répartition de la taxe d'aménagement : Il est décidé de maintenir à l'identique le taux à 2,5 % ainsi que sa répartition comme suit : 2,10 % pour la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et 0,40 % pour le CAUE (soit un reversement estimé à 400 000 € pour le CAUE en 2026).

ARTICLE 9 : Contribution au fonctionnement de l'établissement public Loire (EPL) : La contribution du département à l'EPL pour 2026 est fixée à 51 500 €.

ARTICLE 10 : Fonctionnement du SMO : La participation du département au fonctionnement du SMO Val de Loire Numérique est fixée à 118 700 € pour 2026.

ARTICLE 11 : Participation au budget de l'agence technique départementale : La participation 2026 du département de Loir-et-Cher pour le financement de l'agence technique départementale est fixée à 145 000 €.

ARTICLE 12 : Exonération des charges pour les personnes hébergées par nécessité absolue de service dans les collèges publics: La franchise d'exonération des charges locatives pour les personnels logés par nécessité absolue de service pour 2026 est identique à 2025. Elle s'élève à 1 798 € avec chauffage collectif et à 2 400 € sans chauffage collectif.

Convocation du : 23.01.2026

Quorum : 16/30 membres en exercice

Présents : 28/30 membres en exercice

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 2/30 membres en exercice

Pascal Huguet à Maryse Persillard ;
Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0/30 membres en exercice

Vote	Voix (30)	Élus
Pour	24	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
Contre	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Abstention	4	Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux.

Résultat La délibération est adoptée.

3. Situation des AP/CP et des AE/CP – Budget primitif 2026

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 3 qui est la situation des AP/CP et AE/CP du budget primitif. Il va nous être présenté par notre rapporteur Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci Monsieur le président, juste dire en deux lignes que je vous propose d'approuver le projet de délibération qui a été joint au rapport relatif à la situation des autorisations de programme, ce que l'on nomme les AP et les autorisations d'engagement, les AE, dont les mouvements se soldent, pour les AP de dépenses 62 283 154 euros, les AP de recettes à - 339 871,30 euros et les AE de dépenses, à + 2 356 454,43 euros.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous devons donc voter ce dossier. Qui vote contre ? Je ne vois pas de mains se lever. Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : À l'issue de la présente session, la situation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement s'établit conformément aux tableaux figurant en annexes n° 1 à n° 5 à la présente délibération, et est adoptée.

ARTICLE 2 : Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement listées en annexe n° 6 à la présente délibération, sont clôturées.

Convocation du : 23.01.2026

Quorum : 16/30 membres en exercice

Présents : 27/30 membres en exercice

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay, Virginie Verneret, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 2/30 membres en exercice

Pascal Huguet à Maryse Persillard ;
Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent non représenté : 1/30 membres en exercice

Benjamin Vételé.

Vote	Voix (29)	Élus
<u>Pour</u>	29	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat La délibération est adoptée.

4. Subventions 2026

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 4 sur les subventions 2026 et notre directeur général des services Cyrille Bonvillain va nous communiquer les déports. En attendant, je vais me permettre un petit mot d'introduction sur ce dossier. Vous avez pu le constater, on a un renouvellement à près de 90 % de nos subventions qui sont versées par rapport à 2025. C'est un effort important au niveau du conseil départemental de Loir-et-Cher. Je rappelle ici que pour 2026, après avoir échangé avec mes collègues présidents de départements, plus de la moitié des départements vont baisser d'au moins 50 % leur budget et les financements sur les associations au niveau des subventions et même certains vont mettre zéro euro en année 2026.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

Merci, Monsieur le président. Pour les subventions, nous appliquons le nouveau texte relatif au statut de l'élu qu'on vous a présenté à la dernière session. Peut-être que l'administration a oublié certains cas de figure, n'hésitez pas à nous les signaler si c'était le cas. Pour ce qui concerne la subvention à l'association des maires et des présidents d'EPCI de Loir-et-Cher, doivent se déporter sur ce vote Catherine Lhéritier, Claire Foucher-Maupetit, Christophe Thorin, Philippe Mercier et Pascal Huguet. Concernant l'observatoire de l'économie des territoires se déporteront sur ce vote Catherine Lhéritier et Agnès Thibault. Sur la subvention à l'agence d'attractivité, c'est Marie-Pierre Beau. Sur la subvention au CDPNE, c'est Michel Contour. Pour la subvention à Kaïros-Chambord, c'est Stéphane Baudu. Et j'ai fait le tour, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

D'abord, parce que nous avons passé un certain nombre de temps ensemble pour regarder les subventions et au niveau de notre groupe, on était très attentifs à travailler à enveloppe constante, comme tu as pu le remarquer, et on avait quelques défenses très ciblées à te proposer. Il y en a une en particulier qui a été acceptée et je t'en remercie, mais c'est vrai qu'on cherchait aussi pour pouvoir compenser à faire des économies. On l'a dit sous forme d'anecdote, et je profite de m'adresser directement à Catherine, quand on a évoqué l'association des maires. Pour en avoir discuté avec Lionella qui connaît bien l'association des maires ruraux, qui me dit qu'elle n'est pas subventionnée comme peut l'être l'association des maires au niveau du département, mais qu'il faut bien qu'ils équilibrent leur budget et que pour ce faire, ils travaillent beaucoup en mutualisation au niveau des autres départements. Je me demande, je ne veux pas donner de leçons, mais c'est là peut-être une proposition à rechercher des économies d'avenir pour pouvoir mieux subventionner les autres associations. Merci.

Madame Catherine LHÉRITIER

Au moins, il n'y a pas de surprise. Je voudrais rappeler quand même le contexte d'intervention de l'association des maires. D'abord, pour dire que l'ensemble des communes adhèrent à cette association sauf deux, que c'est une association qui fournit un service à toutes les communes, ce que ne fait pas l'association des maires ruraux. Je voudrais rappeler que l'association a traité, de 2020 à 2026, 3 245 dossiers d'affaires et de conseils juridiques, que le délai de traitement est de 48 heures et au maximum une semaine, et on sait tous la solitude des maires quand ils ont des dossiers de cette nature à traiter et qu'ils sont tous en attente d'une réponse immédiate parce que de toute façon, ce qu'ils ont à faire n'attend pas. On a renforcé aussi l'activité de formation et je pense que tout le monde a bien

conscience de l'évolution de ses mandats. Et la mutualisation, on l'exerce aussi avec l'AMF puisqu'il y a des services communs, ils ne sont pas forcément dupliqués dans chaque département, il y a des services qu'on utilise qui sont des services mutualisés à l'échelon national. Nous mutualisons aussi avec les autres associations puisque nous partageons notre juriste avec une autre association. On n'a pas attendu ton observation effectivement pour le faire. Cela dit, pour avoir travaillé très activement au sein du groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats et sur le statut de l' élu, je pense qu'il est très important que les maires disposent localement d'un endroit où ils puissent aller poser des questions, qui leur sont essentielles pour l'exercice de leur mandat. Je pense que c'est important aussi que les maires puissent être soutenus et se soutenir entre eux au sein d'une association. C'est un peu facile de comparer une association qui ne rassemble qu'une faible proportion des communes de notre département et qui ne donne pas les services que je viens de citer, alors même que l'association des maires rassemble l'ensemble des communes. Cela dit, notre association n'a pas pour seule ressource la subvention du département bien sûr, puisque ce sont aussi les cotisations qui sont proposées aux membres de l'association. Je pense que ce que tu viens de dire est un très mauvais procès parce que la fonction de maire a besoin d'être confortée et d'être soutenue. Aujourd'hui, heureusement pour nous, ce n'est pas le cas dans notre département, je crois qu'il y a seulement deux communes qui sont annoncées par la préfecture en n'ayant pas de liste pour les prochaines municipales pour le moment. J'ai un peu la faiblesse de penser que c'est aussi que les élus du Loir-et-Cher peuvent obtenir un soutien immédiat et documenté puisque je pense que chacun conviendra de la qualité des intervenantes, puisque ce sont des femmes salariées de l'association, au sein de l'association. En tout cas, je ne peux que plaider - de toute façon au poste où je suis, c'est normal - pour le maintien de cette activité de soutien de l'ensemble des élus du département. Je crois que c'est fondamental et n'oublions pas non plus que l'association à l'échelon national a permis de faire évoluer les conditions d'exercice des mandats et cela aussi, c'est un message important à renvoyer aux élus.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine, on ne va pas rentrer dans un grand débat. Lionella, je te laisse la parole.

Madame Lionella GALLARD

Non, juste rectifier certaines choses que Catherine vient de dire. Je rappelle qu'effectivement l'association des maires ruraux du Loir-et-Cher comprend les communes de moins de 3 500 habitants et qu'elle a 80 % des communes qui sont adhérentes, donc on n'a pas le même périmètre, donc tu ne peux pas dire qu'il y a une minorité parce qu'on n'est pas sur le même champ. Deuxième chose, je pense qu'on apporte aussi un service de grande proximité, de réactivité, simplement on a un mode de fonctionnement qui est différent, qui est beaucoup plus économe de fonds publics puisqu'on en a zéro et que cela n'empêche pas d'avoir ce service de proximité. Quand tu dis que le statut de l' élu a été porté par l'AMF, certes, mais elle n'était pas seule. L'association des maires ruraux a été très active sur le statut de l' élu et depuis longtemps. Il y a d'autres dispositions qui ont été aussi portées pour l'amélioration de la situation des communes rurales, donc l'association des maires ruraux n'a pas à rougir de son action. Et encore une fois, c'est un mode de fonctionnement qui est différent et qui est économe en fonds publics.

Madame Catherine LHÉRITIER

Je dois souligner que ce n'est pas moi qui ai introduit la comparaison. Je ne l'aurais pas fait si Michel ne l'avait pas fait.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin, rapidement s'il te plaît.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Très rapidement. Je suis très choqué. Je suis très choqué par cette intervention de Catherine. Pas sur le fond, mais sur la forme. On a une présidente d'association qui, au moment où on va délibérer du chapitre sur les associations, vient nous expliquer pourquoi son association mérite cette subvention. Moi je vais écrire au déontologue de l'assemblée départementale puisque Philippe, tu avais créé cette mission, parce que je trouve que d'une certaine manière c'est une pression qui s'exerce sur le vote des élus. Non seulement la question du vote a été très clairement dite sur les départs, mais sur les interventions, je trouve cela hallucinant. Pour les années prochaines, j'espère que nous n'aborderons plus, quand on est président d'association, ce type de défense de ses propres subventions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Catherine ne participera pas bien entendu au vote, mais elle a répondu à une question. Elle a été interpellée par Michel Contour et elle a répondu à cette question. On va clore ce débat. Nous allons donc voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *Il est décidé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux bénéficiaires listés en annexe n° 1 de la présente délibération représentant un montant global d'aides de 7 831 847 €.*

ARTICLE 2 : *Il est décidé d'attribuer les subventions d'investissement aux bénéficiaires listés en annexe n° 2 de la présente délibération représentant un montant global d'aides de 50 000 €.*

ARTICLE 3 : *Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer les conventions d'attribution de subventions à intervenir selon les modèles-types approuvés par la délibération n° 1 du conseil départemental du 13 décembre 2021.*

ARTICLE 4 : *Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer les conventions d'attribution de subventions à intervenir selon le modèle-type spécifique aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle approuvé par la délibération n° 8 de la commission permanente du 20 mars 2025.*

ARTICLE 5 : *Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer la convention annuelle d'objectifs pour des actions de lutte contre l'illettrisme, d'alphabétisation et de remise à niveau intitulée « Ateliers sociolinguistiques » entre le département et la commune de Blois. Cette convention est jointe en annexe n° 3 à la présente délibération.*

ARTICLE 6 : *Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer la convention d'action de formation préalable à l'apprentissage du code de la route entre le département et la commune de Vendôme. Cette convention est jointe en annexe n° 4 à la présente délibération.*

ARTICLE 7 : *Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer la convention annuelle d'objectifs entre le département et le centre communal d'action sociale de Romorantin-Lanthenay. Cette convention est jointe en annexe n° 5 à la présente délibération.*

ARTICLE 8 : *Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer*

la convention annuelle d'objectifs entre le département et le centre intercommunal d'action sociale de Territoires Vendômois. Cette convention est jointe en annexe n° 6 à la présente délibération.

Convocation du : 23.01.2026

Quorum : 16/30 membres en exercice

Présents: 28/30 membres en exercice

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 2/30 membres en exercice

Pascal Huguet à Maryse Persillard ;
 Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0/30 membres en exercice

Vote général	Voix (30)	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Cas particuliers - attributions avec déports

Structures concernées	Subventions concernées	Déports	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
Association des maires et présidents d'EPCI de Loir-et-Cher	Subvention de 114 000 € au titre du fonctionnement	5 déports : Catherine Lhéritier ; Claire Foucher-Maupetit ; Christophe Thorin ; Philippe Mercier ; Maryse Persillard (du fait du pouvoir de Pascal Huguet).	<u>POUR : 24/24</u> Philippe Gouet, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.	0	0
Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher	Subvention de fonctionnement de 845 000 € et subvention d'investissement de 50 000 €	2 déports : Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault.	<u>POUR : 28/28</u> Philippe Gouet, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.	0	0

Agence d'attractivité de Loir-et-Cher	Subvention 805 000 € au titre du fonctionnement	1 déport : Marie-Pierre Beau.	POUR : 29/29 Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Hugué), Yves Lecuir, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.	0	0
CDPNE (comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement)	Subvention 109 800 € : actions ENS Subvention 100 000 € : actions protection environnement	1 déport : Michel Contour.	POUR : 29/29 Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Hugué), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.	0	0
Association Kairos Chambord	Subvention 15 900 € - Insertion par l'activité économique	1 déport : Stéphane Baudu.	POUR : 29/29 Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Hugué), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.	0	0

Résultat : Les attributions de subventions inscrites dans la délibération et ses annexes sont adoptées.
La délibération est adoptée.

5. Schéma des solidarités 2024-2028 – Bilan 2025 et plan d'action 2026

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au schéma des solidarités 2024/2028. Je rappelle que le 29 janvier dernier, nous avons notre comité exécutif du schéma départemental des solidarités en présence de Monsieur le préfet avec qui nous copilotons ce schéma et l'ensemble des partenaires du médico-social. Après un bilan 2025 qui a permis d'objectiver les avancées et identifier les ajustements nécessaires, nous avons identifié le plan d'actions 2026, réaliste et ambitieux. Notre schéma doit permettre d'apporter des réponses aux besoins des plus fragiles et aux réalités de leur quotidien là où ils vivent. Cette présentation que je vais confier à Stéphane Cadoret et à Stéphanie Magnain-Thill pour nous exposer ce schéma et les actions et peut-être 21 actions prioritaires. Ne partez pas sans signer le document que fait circuler notre directeur des finances, je vous remercie.

Monsieur Stéphane CADORET, Directeur général adjoint en charge des solidarités

Ne partez pas tout court puisqu'on est sur un dossier important qui est le schéma des solidarités. Merci de rester encore un peu, si cela ne vous embête pas. On va essayer d'être courts, de ne pas trop vous ennuyer sur cette partie, mais il s'agit quand même de mettre en œuvre le schéma des solidarités et on le verra tout à l'heure, c'est quand même 280 millions d'euros, donc je pense qu'on a la possibilité de s'arrêter cinq minutes là-dessus.

Le cadre stratégique et partenarial solide, c'est ce que vous avez dit, Monsieur le président, et donc le schéma des solidarités, ce n'est pas le schéma du département, mais c'est le schéma des acteurs de la solidarité sur le territoire départemental qui regroupe l'ensemble des 14 décideurs financeurs autour de nous. Le schéma que nous avons voté en octobre 2024 a donc été mis en œuvre dès le début de l'année 2025. Nous vous présentons à la fois un bilan des actions 2025, c'est ce document qui fait une cinquantaine de pages, et un nouveau plan d'action 2026 qui est ce document qui fait une dizaine de pages. On a essayé de résumer les 1 587 pages en quelques lignes, donc ce n'est pas toujours aisé, mais on essaye de le faire.

Vous vous souvenez évidemment tous des trois volets qui composent ce schéma des solidarités : le volet 1, puisqu'il s'agit des réponses départementales au parcours de vie et de santé des personnes vulnérables que l'on accompagne ; le volet 2, des réponses sectorielles en réponse aux besoins évidemment spécifiques des personnes. Et enfin le volet 3 consacré aux réponses territoriales, besoins locaux et vous l'avez vu, notamment les travaux qui sont présentés lors des rencontres sociales du territoire où j'ai pu voir de nombreux élus présents.

Voilà pour cette présentation générale, on va tout de suite faire un zoom sur le bilan 2025 pour se souvenir que nous avons une dynamique qui a été engagée avec 163 actions au total et 15 actions phares, 100 % des actions phares sont engagées et nous avons 87 % qui sont en cours et deux réalisées sur une période d'un an. Une réalisation, c'est toujours un peu complexe, donc on en a effectivement à la fois réalisé et certaines sont en partie réalisées, on rentrera un peu plus dans le détail dans quelques minutes. Les priorités, vous vous en souvenez, c'est être plus visible et lisible ; garantir des réponses concrètes, rapides et adaptées ; mieux se coordonner et renforcer l'efficacité des actions du département et de ses acteurs.

Madame Stéphanie MAGNAIN-THILL

Pour le volet 1, je vous rappelle nos trois grandes ambitions autour de ce parcours de vie et de santé : 1 favoriser la capacité d'agir, rendre acteur et autonome ; 2 faire de la prévention notre priorité ; 3 fluidifier les parcours, anticiper les ruptures et bien évidemment répondre aux besoins réels et exprimés des plus fragiles. Bilan 2025, sur les 27 actions votées, 96 % sont engagées. Nos réalisations clés : renforcer l'accueil et l'accès aux services publics de proximité. Quelques chiffres forts : sur notre numéro unique des solidarités, 15 876 appels reçus, 27 chargés d'accueil social, 7 MDS ouvertes sur 12 prévues, 277 professionnels déployés, 55 points d'accueil.

Deuxième action phare réalisée : simplifier et faciliter l'accès aux droits et aux prestations. C'est le site mesdemarches.département41.fr, 1 126 dossiers pour les personnes en situation de handicap en ligne, 146 dossiers pour les personnes en situation d'âge. Quatre conseillers numériques et le lancement de la plateforme Adèle 41. C'est également renforcer la participation de chacun et vous savez notre priorité pour les personnes concernées et les habitants, 37 habitants impliqués sur l'ensemble de nos ateliers et groupes de travail, quatre ateliers participatifs où ils ont co-construit avec nous et surtout des supports simplifiés, accessibles pour eux, qu'ils ont co-construits avec les habitants. Enfin, soutenir les aidants. Je me permets un focus sur l'inclusion et la cohésion sociale puisque nous en avons parlé tout à l'heure et rappeler aussi que le schéma, c'est améliorer l'accès à la culture et au sport sur les territoires, faciliter l'accès à la lecture pour tous, prévenir et agir contre

l'illettrisme, renforcer la lutte contre la précarité et la pauvreté que nous menons à travers le contrat local des solidarités que nous copilotons avec l'État ; et soutenir et accompagner face à la transition écologique et énergétique.

Plan d'action 2026, 17 actions planifiées, deux actions phares : renforcer la participation des personnes concernées et des habitants dans les décisions. Nous avons réussi en 2025 dans les groupes de travail, dans les instances de décision, c'est notre défi pour 2026 et enfin, mettre en œuvre les conférences familiales et la référence de parcours, tout simplement redonner du pouvoir d'agir et de choisir aux personnes sur leur parcours de vie et de santé.

Monsieur Stéphane CADORET, Directeur général adjoint en charge des solidarités

C'était le volet 1.

Sur le volet 2 cette fois, les axes sectoriels, je vais d'abord commencer par l'axe enfance-famille. Florence Doucet a pu vous décrire les engagements que nous avons pris pour 2026, donc le bilan 2025 d'abord. 70 % des actions sont engagées, 18 actions engagées avec des réalisations clés importantes, le développement de la pair-aidance entre parents, et le lieu d'accueil pluri-institutionnel pour une prise en charge globale des familles, cela fait partie des sujets qui ont été évoqués tout à l'heure. Sur le plan d'action 2026, 13 actions sont planifiées avec deux actions phares : repérer le plus tôt possible les décrochages scolaires, le dispositif plus de soutien à la scolarité adaptée, on vous en reparlera ici plus avant de manière à ce que vous conceviez que cette action est nécessaire fondamentale, et enfin accompagner les jeunes confiés à la sortie du dispositif de l'ASE, et c'est la construction d'un réseau de parcours ressources, vous savez, aucun jeune de l'ASE ne sort de manière sèche en Loir-et-Cher. Pour autant, trop souvent on a des ruptures de parcours à l'issue de la contractualisation qu'on a avec ces jeunes dans le cadre des contrats jeunes majeurs, donc on doit encore plus travailler l'insertion sociale et professionnelle en Loir-et-Cher, y compris la question du logement.

Sur le volet 2 cette fois toujours l'axe 2, autonomie, personnes âgées et personnes handicapées, on a un bilan à 94 % des actions qui sont engagées, notamment les actions phares du service public départemental de l'autonomie dont Monique Gibotteau a parlé tout à l'heure, avec deux réalisations clés, la solution de répit pour les aidants sur le territoire, vous le savez Monique Gibotteau l'a également décrit, trois solutions sur le territoire au nord, au centre et au sud et le déploiement des technicothèques enfant réalisé bien sûr en 2024/2025 et adulte, puisqu'elle est opérationnelle. Cette technicothèque adulte est à la fois une composante de l'économie sociale et circulaire en Loir-et-Cher et une réponse à l'urgence qui est d'attribuer des aides pour les adultes et les enfants.

Pour 2026, le plan d'action est assez fort, 25 actions planifiées et 2 actions phares. Quand je parle des actions planifiées, vous pouvez vous référer au document que vous avez sur le plan d'action. Les réponses concertées aux jeunes adultes en situation de handicap en aménagement Creton, c'est une extrême priorité pour le département de Loir-et-Cher que de répondre à ces personnes en situation de handicap complexe, souvent des jeunes adultes autistes, il faut impérativement répondre à cela donc nous transformerons des structures et le nouveau programme coordonné de l'habitat inclusif, Monique Gibotteau en a également parlé, je crois que c'est fondamental qu'on aille voir les maires sur les territoires pour leur expliquer les raisons pour lesquelles il faut qu'on travaille à une alternative au logement.

Sur l'axe 3, insertion-emploi, 44 % des actions ont été engagées avec des réalisations clés sur la mobilité des allocataires du RSA avec la mise en place d'un transport adapté sur le territoire départemental au nord, au centre et au sud en lien avec l'association Eurêka, également renforcer les immersions en entreprise. Je n'ai pas le chiffre, je ne m'en souviens plus, mais de mémoire de nombreuses immersions ont pu être réalisées cette année, des visites d'entreprises et la task-force qui s'appelle Job 41, je le rappelle, c'était une plateforme numérique, mais c'est aujourd'hui une équipe qui

est vraiment auprès des entreprises. On a fait 15 forums de découverte de métiers, des visites d'entreprises et des informations collectives également en entreprise.

Sur les actions planifiées pour 2026, 19 actions planifiées, 2 actions phares : développer une plateforme de stages pour les jeunes collèves, lycées et études supérieures, on verra qu'il ne s'agit pas de développer une plateforme numérique telle qu'on l'entend, mais un dispositif d'accompagnement pour les jeunes en demande de stage, qu'il s'agisse de collégiens, de lycéens ou d'étudiants en études supérieures, notamment sur le volet professionnel, il y aura également des opérations qui seront importantes à réaliser sur évaluer et accompagner les travailleurs non-salariés, Florence Doucet l'a évoqué tout à l'heure, et des opérations importantes en référence aux opérations d'immersion dont on parlait tout à l'heure et d'accompagnement, des opérations qui s'appellent « mon emploi près de chez moi ». Si vous avez fréquenté les RST, vous avez pu vous en apercevoir, c'est vraiment des résultats, on envoie 10 personnes, 6 sont en CDD à l'issue de cette opération « mon emploi près de chez moi ». 6 et 3 départs en formation.

Sur le volet 2 toujours, l'axe 4, habitat logement, 57 % des actions sont engagées. La création d'un pack jeune bien sûr, logement, formation et emploi. Le pack, c'est une boîte à outils au bénéfice des jeunes et également des opérations de maîtrise sur la consommation d'énergie. Sur les actions 2026, 21 actions ont été planifiées, deux actions phares à mettre en lumière aujourd'hui, poursuivre la mise en œuvre du pack jeune et l'accompagnement des jeunes vulnérables, c'est une orientation forte souhaitée par Florence Doucet et développer des logements adaptés aux personnes âgées et handicapées dans le parc public et privé.

Axe 5, santé, un axe prioritaire vous le savez, inutile que je le rappelle, deux actions engagées phares : la création du guichet unique pour les professionnels de santé et la participation à la création du gérontopôle régional dont Philippe Gouet est premier vice-président. 72 % des actions sont engagées. Pour le plan d'action 2026, 11 actions planifiées, deux actions phares : la dématérialisation des démarches d'accès aux aides via un guichet unique en ligne, au-delà d'être facilitant pour les professionnels et futurs professionnels, c'est aussi facilitant pour nos équipes qui instruisent les demandes, notamment Élodie Milly que Monsieur le président Philippe Gouet citait tout à l'heure, également élaborer un programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie, fondamentale également et enfin mettre en œuvre le suivi des préconisations des bilans de santé en école maternelle, là encore Florence Doucet a pu le dépeindre.

L'axe 6, inclusion numérique, 59 % des actions ont été engagées sur les 27 actions, avec des réalisations clés importantes sur la sensibilisation aux risques du numérique et le fait d'adapter les bons usages pour les parents et les enfants, opération qui a été faite sur le territoire départemental cette année au mois d'octobre et également former des aidants numériques. Des formations ont eu lieu auprès des secrétaires de mairie et du public aidant. Il faudra poursuivre ces actions dans le cadre des formations. Je rappelle aussi, si vous faites bien le lien, que ces actions sont financées par l'ANCT au titre de l'accompagnement sur la feuille de route numérique Ensemble que nous coordonnons pour l'État.

Le plan d'action 2026, c'est 10 actions planifiées, deux actions phares : soutenir la parentalité numérique, nous allons revoir encore cette année des opérations en Loir-et-Cher à la cité du numérique et sur tout le territoire départemental pour sensibiliser aux bonnes pratiques et faciliter l'accès au numérique des foyers modestes via des équipements reconditionnés. Là encore, vous vous souvenez des décisions que vous avez prises en octobre ou novembre, concernant la filière de reconditionnement pour les ordinateurs et les téléphones ; ce qui permet aux personnes en situation de vulnérabilité d'acheter ou d'avoir même une aide financière directe pour avoir un téléphone ou un ordinateur portable de manière gratuite. Voilà pour le volet 2. Volet 3 des réponses territoriales et de proximité, Stéphanie.

Madame Stéphanie MAGNAIN-THILL

Je vous rappelle nos trois grands enjeux sur ce volet 3, territorialisation et hyper proximité de l'action sociale, équité territoriale et collaboration locale. Pour le territoire nord, nous avons défini trois grands défis auxquels vous avez participé dans le cadre de la co-construction qui sont : favoriser le vivre ensemble et la solidarité locale, favoriser la mobilité et l'aller vers les habitants, les acteurs locaux et les partenaires et optimiser la communication de l'offre. En 2025, un plan d'action a été co-construit avec 8 actions qui vont être mises en place pour 2026 dont deux actions phares qui sont : favoriser l'accès aux droits et actualiser, promouvoir et pérenniser la plateforme Adèle 41. Pour le territoire centre, trois défis, développer une offre de mobilité adaptée sur le territoire, créer du lien social via les initiatives existantes et à développer, améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs du territoire. En 2025, un plan d'action a été co-construit, 9 actions ont été planifiées, 2 actions phares : expérimenter un laboratoire de communication pour rendre l'information accessible à tous et former des intervenants de proximité, mairies, travailleurs sociaux aux offres de mobilité du territoire. Pour le territoire sud, trois défis : valoriser les actions et les ressources existantes, améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs et développer la participation citoyenne. En 2025, un plan d'action a été co-construit, 6 actions sont planifiées dont 2 actions phares : réaliser un état des lieux des canaux de communication utilisés par les habitants et dynamiser le territoire par la diversité et la complémentarité des rencontres partenariales.

Monsieur Stéphane CADORET, Directeur général adjoint en charge des solidarités

Merci Stéphanie. Juste un zoom sur l'organisation qui est liée à la mise en œuvre du schéma départemental et notamment la territorialisation de l'action sociale. Vous avez certainement, pour ceux qui fréquentent les RST, vu la définition du développement social de territoire. Nous mettrons à disposition des outils justement pour expliquer aux élus départementaux et aux élus municipaux également à l'issue des élections ce qu'est la conception du développement social du territoire, c'est important d'avoir cela à l'esprit parce que cela engendre tout cela, c'est-à-dire que si on n'a pas d'outils pratiques de mise en œuvre de la politique de développement, on n'arrive pas à avancer sur la mise en œuvre des défis.

Concernant la gouvernance, je suis dedans effectivement, sur les trois conférences territoriales nord, centre, sud, ce sont ces instances qui réunissent les élus, les partenaires du territoire, des commissions sectorielles transversales, six commissions qui sont effectivement les six commissions des axes, mais l'idée c'est quand même de pouvoir avoir des commissions sectorielles et on a également une conférence départementale des solidarités qui a pour ambition finalement de décider de l'ensemble des actions notamment du volet 1 transversal puisque c'est ce volet qu'il faut animer, nous installerons donc cette conférence départementale des solidarités en 2026 en avril ou en mai. Cette conférence sera présidée par Catherine Lhéritier pour le département et par le secrétaire général de la préfecture pour l'État. Enfin, le comité exécutif des solidarités, dont parlait Monsieur le président Philippe Gouet tout à l'heure, qui est coprésidé par le préfet de département et par le président du conseil départemental.

En 2026, agir ensemble pour une solidarité renforcée, la coopération, c'est le maître mot. Donc de fait, l'obligation pour nous, c'est de poursuivre notre action dans un contexte financier contraint, on l'a dit même s'il s'est un peu amélioré par la mutualisation de nos moyens et des ressources, et c'est des réponses sur mesure, sans rupture pour chaque Loir-et-Chériens que nous devons imaginer tous ensemble.

La stratégie financière, on passe à 243 millions d'euros. Effectivement tout à l'heure, dans la présentation, vous aviez 283 millions d'euros parce qu'on a inclus dans les 283 millions d'euros les 40 millions d'euros de dépenses de personnel des 800 et quelques agents que compose la DGA Loir-et-Cher solidaire, mais l'objectif c'est l'optimisation des coûts, c'est la gestion innovante des ressources et c'est la mutualisation des moyens. Avec des financements ciblés de la part de l'État notamment, vous le savez bien puisque vous votez ces conventions pour l'enfance, pour l'insertion, pour la lutte contre la pauvreté

et également pour les actions spécifiques. On a mis en éclairage la technicothèque enfant par exemple avec des cofinancements de la CPAM, de la MSA et de l'ARS à hauteur de 51 400 euros ou encore de France Numérique Ensemble que je citais tout à l'heure dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 6.

Madame Stéphanie MAGNAIN-THILL

Enfin, nous pouvons dire que ce schéma des solidarités est ambitieux et engagé, nous le voyons régulièrement au regard de la forte mobilisation des parties prenantes sur ce schéma. Sa force, l'impact attendu sur la qualité de vie des plus fragiles, à savoir l'amélioration des parcours de vie et de santé, l'amélioration de l'autonomie, la prévention et l'anticipation des besoins, la réduction des inégalités territoriales, la participation citoyenne accrue et l'innovation sociale et l'adaptation continue.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions avant que je conclue ? Première question, Geneviève Repinçay, ensuite Benjamin Vételé.

Madame Geneviève REPINÇAY

C'est une question qu'on s'était posée en préparant la session la semaine dernière et je l'ai retrouvée dans l'axe 4. On se demande pourquoi on a abandonné le dispositif des hébergements alternatifs saisonniers parce que franchement, c'est un sacré problème dans nos cantons. Dans le mien en particulier, pour les saisonniers qui viennent dans la restauration ou l'hébergement et pour ceux qui viennent travailler dans le milieu agricole. C'est dommage qu'on abandonne cela.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je vais essayer d'être rapide. D'abord il faut faire preuve de beaucoup d'humilité et de modestie quand on travaille sur ces sujets, c'est pour cela que je veux quand même redire là aussi notre admiration pour les travailleurs sociaux, pour toutes les actions qui sont engagées au quotidien sur un champ qui est extrêmement lourd, extrêmement difficile à traiter, donc un grand bravo au projet.

Pour autant, je pense qu'il y a des choses sur lesquelles, sur le plan un peu des orientations philosophiques, j'ai des réserves, mais ce sont des débats de fond sur les grandes orientations. La question notamment de la culpabilisation des allocataires et je reviens sur le sujet du règlement des aides et du RSA parce qu'il faut quand même le dire. Tant mieux s'il n'y a pas de dénonciation immédiate de la convention parce qu'il y a eu des réponses à des inquiétudes du CIAS par écrit, notamment sur les mises en veille, donc on se félicite que notre intervention collective ait pu permettre ces clarifications, mais d'une manière générale je pense qu'il faut qu'on arrive à appréhender aussi le fait que le retour à l'emploi ne peut pas être l'alpha et l'oméga ou en tout cas il faut parler plus globalement du rapport au monde du travail, parce qu'aujourd'hui, on a une difficulté qui nous dépasse, mais qui est aussi un sujet important, c'est-à-dire que l'emploi ne signifie plus sortir de la pauvreté. Il y a une augmentation très importante du nombre de travailleurs pauvres. Il y a un morcellement très fort du monde du travail et cela doit être pris en compte. Ensuite, il y a juste un sujet, mais je pense qu'on peut trouver là aussi un point d'accord et j'en profite, ce n'est pas directement lié à ce rapport, mais c'est sur la question de simplification, attention aussi au dogme de la simplification, on a eu l'occasion d'en échanger et je sais que l'ADF est très attentive à cela. Par exemple, dans quelques mois vraisemblablement, le Gouvernement veut présenter une loi sur l'allocation sociale unique, qui pourrait être quand même aussi un bouleversement sur la façon dont les allocataires ou les personnes qui bénéficient d'aide sociale pourront se repérer. Il y aura peut-être quelques gagnants, mais il y aura aussi beaucoup de perdants et je sais que là-dessus, on peut trouver aussi un point d'accord, mais attention à ce que cela ne vienne pas impacter le travail de confiance qui est au cœur de l'action du département.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ce n'est pas allocation sociale unique, c'est allocation sociale unifiée, la terminologie est un peu modifiée. Lionella, je crois que tu voulais prendre la parole.

Madame Lionella GALLARD

J'avais deux questions par rapport à ce schéma des solidarités. La première par rapport à la présentation que vous nous avez faite, vous nous avez parlé des quatre conseillers numériques qui sont là notamment pour accompagner les personnes sur l'appréhension et les difficultés, vous savez que l'État a décidé de mettre fin à ce dispositif qui ne sera pas renouvelé. C'est les sources que j'ai de la préfecture. Est-ce qu'on maintiendra quand même ces conseillers numériques, nonobstant la suppression de l'accompagnement financier de l'État ? Deuxième chose, ma collègue Geneviève l'a évoqué par rapport aux logements saisonniers, on avait effectivement eu une réponse de Cyrille qui nous avait indiqué que l'État ne considérerait pas cela comme une priorité. À l'heure où le tourisme dans le Loir-et-Cher est quand même un vecteur très fort, on est quand même un département au niveau de la région Centre, je crois qu'on n'a pas à rougir de notre situation. Si on veut que notre département soit attractif au niveau des emplois des saisonniers, il faut vraiment qu'on passe la marche avant parce que l'État a l'obligation de signer une convention sur le logement des saisonniers notamment pour toutes les communes qui sont classées communes touristiques. C'est obligatoire, c'est la loi Montagne qui l'oblige. On est très en retard dans le Loir-et-Cher sur ce volet et vraiment, j'aimerais que le département soit un peu un incitateur pour qu'on avance sur ce dossier avec l'État.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te rassure, les conseillers numériques seront maintenus.

Madame Lionella GALLARD

J'ai vraiment eu l'interlocutrice au niveau de la préfecture qui nous a clairement dit que l'accompagnement financier de l'État était terminé, qu'il n'y avait pas de nouvelle convention qui serait signée.

Monsieur Stéphane CADORET, Directeur général adjoint en charge des solidarités

Vous le savez, le département coordonne l'action des conseillers numériques sur le territoire de Loir-et-Cher. Je le rappelle parce que c'est important. C'est le département qui a cette charge. Pour l'instant, l'ANCT n'a pas répondu complètement. Donc le national, pas le local, le national n'a pas répondu pleinement à la question du financement. On sait que c'est un peu plus complexe. Pour autant, si on est un peu objectif, on peut imaginer que la convention sera renouvelée sur les financements. Concernant le département, dans tous les cas, on maintiendra des postes de conseillers numériques. Est-ce que c'est trois ou quatre, je ne sais pas, pour autant il faut des conseillers numériques du département. D'ailleurs si vous êtes intéressés, je refais une petite promo du RST à Herbault, les conseillers numériques seront présents mercredi prochain. Venez pour voir justement la manière dont ils accompagnent les collègues. C'est 10 000 accompagnements réalisés sur le département du Loir-et-Cher sur 2025.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane, c'est un sujet que je proposerai à notre prochain ordre du jour en bilatérale avec le préfet. Je t'en prie Florence.

Madame Florence DOUCET

Ces quelques mots tout d'abord pour vraiment remercier l'ensemble de nos agents. Un merci particulier à Stéphanie Magnain-Thill qui met toute son énergie sur ce schéma des solidarités, elle emporte avec elle l'ensemble des directions puisqu'on est bien sur un projet qui est transversal et cela a toute son importance, la transversalité. Je vais répondre à Lionella, on est en train de tisser tout un réseau partenarial resserré, tu as raison Lionella concernant l'hébergement saisonnier, on a un vrai trou dans la raquette, mais d'une manière générale, on a un décalage entre les souhaits à la fois de notre collectivité, les bailleurs et les services de l'État. Je suis toujours d'un tempérament plutôt optimiste et je me dis qu'un jour on réussira à amener l'agilité ou la souplesse, on appelle cela comme on veut. Tu parlais de la marche avant, je vais dire qu'il faut enclencher la seconde. En tout cas, on a des belles preuves à la fois de ce qui se passe en territoire, j'étais au RST à Morée et hier à Selles-sur-Cher, on voit bien tout l'intérêt d'avoir aussi porté notre attention sur la territorialisation puisqu'on n'a pas les mêmes problématiques au nord, au centre et au sud. Là, on est en train de faire un travail de finesse et la finalité, c'est d'avoir une réponse adaptée aux situations que les Loir-et-Chériennes et Loir-et-Chériens peuvent être amenés à rencontrer. Aujourd'hui, on doit être vraiment dans cette notion d'accompagnement presque personnalisé. C'est vraiment toute la finalité du projet. Il y a eu de belles choses réalisées, il reste beaucoup à faire et je ne doute pas que les équipes continueront avec beaucoup de force et d'énergie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. À mon tour de remercier Stéphane et Stéphanie pour cette présentation. Magnifique duo. Je veux vous remercier pour votre mobilisation et vous demande de relayer auprès de l'ensemble des agents engagés dans cette démarche les remerciements de l'ensemble des élus de notre assemblée. Mes Chers collègues, le rapport qui vous est soumis aujourd'hui ne remet pas en cause les orientations que nous avons votées en 2024, il vient confirmer leur pertinence, acter les résultats de la première année et ouvrir une nouvelle étape de consolidation et d'adaptation pour 2026. Je vous propose donc de prendre acte du bilan du plan d'action 2025 et d'approuver le plan d'action 2026 afin de poursuivre ensemble la construction d'un Loir-et-Cher plus solidaire, plus inclusif et plus humain. Pas de vote contre ? Vous prenez acte. Des abstentions, quelles sont les abstentions ? Huit abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est décidé de prendre acte du bilan du plan d'action 2025 du schéma des solidarités 2024-2028, d'approuver le plan d'action 2026 et ses 139 actions, qui sont annexés à la présente délibération, et de poursuivre la mise en œuvre du schéma des solidarités dans la limite des crédits votés.*

Convocation du : 23.01.2026

Quorum : 16/30 membres en exercice

Présents : 28/30 membres en exercice

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 2/30 membres en exercice

Pascal Huguet à Maryse Persillard ;
Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0/30 membres en exercice

Vote	Voix (30)	Élus
<u>Pour</u>	22	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	8	Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Résultat La délibération est adoptée.

Avant de nous quitter, je voudrais juste vous rappeler et vous inciter à découvrir ou redécouvrir notre magnifique exposition « Regard d’archives » sur la santé du XIIe au XXle siècle aux archives départementales à Vineuil. Cette exposition se déroulera jusqu’au 29 mai. Je vous remercie pour votre présence et pour ceux qui le peuvent, on se retrouve au Bourgneuf. Merci. Sur la table, on vous a mis aussi le rapport d’impact d’activité de notre agence d’attractivité.

La séance est levée à 13 h 10.